



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023



UN GROUPE ORGANISÉ AUTOUR DE DEUX VERTICALES D'EXCELLENCE

LA LUMIÈRE SCÉNOGRAPHIQUE : CRÉER DES EXPÉRIENCES DISTINCTIVES



LA LUMIÈRE COSMÉTIQUE : POUR LA BEAUTÉ ET LE BIEN-ÊTRE



SOMMAIRE

01

RAPPORT DE GESTION.....4

1. Présentation du groupe 4
2. Activité et faits marquants de l'exercice écoulé 7
3. Analyse des résultats et de la situation financière du groupe 13
4. Analyse des résultats et de la situation financière de la société 17
5. Evolution récente et perspectives 20
6. Filiales et participations 22
7. Proposition d'affectation du résultat 23
8. Conventions règlementées 23
9. Actionnariat de la société 23
10. Rapport sur le gouvernement d'entreprise 26
11. Autres informations 31

02

COMPTES CONSOLIDÉS 2023.....35

03

COMPTES ANNUELS 2023.....71

04

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES...101

RAPPORT DE GESTION

LUCIBEL
Société anonyme
Au capital de 3 766 289,85 €
Siège social : 101, allée des vergers
76 360 BARENTIN
507 422 913 RCS Rouen
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2024
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames,
Messieurs les actionnaires,

Le présent rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'Administration du 23 avril 2024.

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire (« l'Assemblée ») conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous rendre compte de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que les divers rapports prévus par la réglementation.

Les Commissaires aux Comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

1. PRESENTATION DU GROUPE

Lucibel SA (« Lucibel » ou « la Société »), société mère du Groupe Lucibel, est une société anonyme française constituée en 2008 et ayant son siège social à Barentin (France).

Lucibel et ses filiales forment un Groupe dont la principale activité est la conception, fabrication et commercialisation de solutions innovantes fondées sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe Lucibel est positionné pour l'essentiel sur les segments de marché professionnel pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées, l'industrie. De manière plus récente, le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des produits cosmétiques innovants utilisant la technologie LED à destination des particuliers et des professionnels.

Grâce à son expertise et son équipe de R&D, le groupe Lucibel se positionne comme un acteur de pointe des technologies de la lumière pour les mondes du luxe, de l'art et du beau, dont l'activité s'articule autour de deux verticales d'excellence :

- la **Lumière Scénographique**, qui concentre les activités du Groupe en matière de création d'expériences lumineuses distinctives ;
- La **Lumière Cosmétique**, pour la beauté et le bien-être, qui met à profit l'expertise technologique de Lucibel afin de développer une gamme de produits à la pointe de l'innovation en matière de photobiomodulation et de solutions d'éclairages circadiens favorisant le bien-être et l'endormissement.

LUMIÈRE SCÉNOGRAPHIQUE

Dans un contexte de diversification stratégique et de spécialisation accrue, Lucibel et ses filiales ont su s'adapter et évoluer au sein de différents secteurs du marché de l'éclairage. Voici un aperçu détaillé de leurs principales activités et orientations stratégiques récentes au service de la verticale Lumière Cosmétique :

1. Secteur tertiaire

Lucibel se positionne sur le marché tertiaire avec une offre de luminaires conçus en France et majoritairement fabriqués dans son usine à Barentin. Face à une concurrence soutenue, le Groupe a su évoluer en proposant des produits à plus forte valeur ajoutée, intégrant des fonctionnalités innovantes. À la fin de l'année 2022, Lucibel a restructuré son offre pour le secteur tertiaire, choisissant de se retirer du marché du commerce et de la grande distribution (précédemment géré par Lorenz Light Technic) et de mettre un terme à son activité LuciConnect, qui n'avait pas atteint une taille critique.

2. Musées et boutiques de luxe

Acquise fin 2013, Procédés Hallier, filiale à 100% de Lucibel spécialisée dans l'éclairage des musées, est reconnue pour ses produits haut de gamme fabriqués à Montreuil. Cette entreprise cherche à étendre son activité vers les boutiques de luxe, qui requièrent des standards similaires en termes de qualité de lumière et de rendu des couleurs, ainsi qu'une intégration soignée des luminaires dans les espaces de vente afin de répondre aux exigences des marques.

3. Secteur du luminaire mobilier

Avec l'acquisition en octobre 2018 de Confidence, spécialisée dans les luminaires sur pied et les lampes de bureau, Lucibel a pénétré le segment de marché du « luminaire mobilier ». Moins concurrentiel que le segment historique du luminaire intégré au bâtiment, ce marché valorise particulièrement le design des produits, qui doivent combiner qualité d'éclairage et esthétique adaptée à l'environnement de travail.

4. Business Unit Projets Spéciaux

La *Business Unit Projets Spéciaux* de Lucibel qui porte des réalisations à forte valeur ajoutée, s'appuie sur l'expertise forte de l'équipe R&D de Lucibel afin de favoriser le déploiement de technologies lumineuses sur-mesure lui permettant d'intervenir sur des segments de niche à marges élevées, tels les équipements lumineux de précision des cabinets dentaires. En 2023, elle a réalisé plusieurs projets pour le groupe LVMH, confirmant les synergies commerciales existantes à l'articulation des mondes du luxe, de l'art et du beau.

LUMIÈRE COSMÉTIQUE

Depuis plusieurs années, le Groupe a investi d'importants moyens financiers et a mobilisé de nombreuses ressources pour concevoir, développer et commercialiser des applications et services pour la beauté et le bien-être. Voici un aperçu des développements récents et des avancées de Lucibel dans sa verticale Lumière Cosmétique, soulignant son engagement continu en faveur de la technologie et du bien-être.

1. Le LiFi : accéder à internet par la lumière

En septembre 2016, Lucibel a commercialisé la 1^{ère} solution industrialisée au monde de luminaires LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière. Le Groupe a engagé de nombreux investissements pour développer et promouvoir cette innovation. Avec la mise sur le marché, en octobre 2018, de la 2^{ème} génération de luminaires LiFi, le groupe Lucibel a confirmé son avance dans la maîtrise de la technologie LiFi. Le Groupe est très impliqué dans le groupe de travail créé par l'IEEE qui doit définir la norme LiFi. En effet, c'est à l'issue de ce processus de normalisation, que les ventes de solutions LiFi vont connaître une forte progression, notamment par l'intégration dans les ordinateurs et smartphones de modules permettant de lire le signal LiFi. La clé LiFi, aujourd'hui indispensable pour se connecter, ne sera donc plus nécessaire et ouvrira le LiFi au marché des particuliers.

2. Cronos : la lumière au service du bien-être et de l'efficacité

Lucibel a également développé une gamme de luminaires circadiens, capables de reproduire en intérieur le cycle de la lumière naturelle. En effet, des études récentes ont démontré qu'une exposition prolongée à la lumière artificielle avait un impact négatif sur la santé en contribuant au dérèglement de l'horloge biologique. Pour synchroniser le rythme circadien, qui régule de nombreuses fonctions physiologiques (cycle veille-sommeil, humeur, capacités de concentration et de mémorisation, appétit, ...), il faut donc reproduire, à l'intérieur des bâtiments, les conditions de la lumière naturelle, qui varie en couleur et en intensité tout au long de la journée.

Conçus en collaboration avec des médecins et chronobiologistes, les luminaires Cronos ont fait l'objet d'une étude clinique, menée par des médecins de l'Hôtel Dieu, à Paris, en novembre 2017, auprès de 70 collaborateurs de la société Nexity. Les résultats de cette étude, publiés en mai 2018, attestent de l'efficacité de ce dispositif. Pour plus de 3 utilisateurs sur 4, les bienfaits de cette solution se mesurent au niveau de la vigilance évaluée tout au long de la journée, de la performance à travers des tests cognitifs et de la qualité ressentie du sommeil. Le Groupe est convaincu de l'intérêt de cette solution qui peut parfaitement s'insérer dans les environnements tertiaires, scolaires ou dans les hôpitaux et cliniques. Cette solution présente également un intérêt pour tous les environnements dans lesquels la lumière naturelle n'est pas présente comme les galeries commerciales, les sites industriels, les entrepôts, Avec une offre de luminaires circadiens, Lucibel répond à de nouveaux besoins.

3. Lucibel.le Paris : la lumière au service de la cosmétique

L'activité Lucibel.le Paris consiste à commercialiser, par un réseau de vente directe, des produits cosmétiques hautement performants utilisant la technologie LED. Ces produits dont l'efficacité est reconnue par des études cliniques permettent d'embellir la peau. Structurée autour d'une centaine de vendeurs à domicile indépendants (VDI), cette activité présente l'avantage de supporter des coûts ajustables en fonction du niveau d'activité. Lucibel.le Paris commercialise également ses produits sur quelques salons ciblés et lors de « journées Bien-Etre » organisées dans des lieux premium pour présenter les produits.

Lucibel.le Paris a également développé une gamme de produits cosmétiques à destination des professionnels. Grâce à la mise sur le marché de ces produits, Lucibel.le Paris a conclu un partenariat majeur avec Dior et s'est également engagée dans d'autres partenariats à l'international.

Lucibel.le Paris poursuit ses développements afin d'élargir la gamme de produits cosmétiques intégrant les innovations du Groupe Lucibel et ainsi devenir la marque de luxe référente en matière de cosmétique par la lumière. Certains de ces nouveaux produits ont été présentés lors de l'Innovation Day du 21 mars 2024.

Au 31 décembre 2023, le groupe Lucibel compte 52 collaborateurs (dont 32 employés salariés en France par la société Lucibel SA) et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9 035 K€ sur l'exercice 2023.

2. ACTIVITÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les commentaires suivants portent sur l'activité du groupe Lucibel et sont établis sur la base des comptes consolidés en normes françaises.

1. Informations financières

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Données en K€	2023	2022
Chiffre d'affaires	9 035	8 177
Achats consommés	(3 217)	(3 964)
Marge sur achats consommés	5 818	4 213
en % du chiffre d'affaires	64,4%	51,5%
Charges externes	(2 700)	(3 009)
Charges de personnel	(3 052)	(3 621)
Impôts et taxes	(78)	(87)
Autres produits d'exploitation	982	1 081
Autres charges d'exploitation	(454)	(72)
Excédent brut d'exploitation	516	(1 495)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(382)	(1 060)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	134	(2 556)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	134	(2 556)
Résultat financier	(26)	(54)
Résultat courant des sociétés intégrées	108	(2 609)
Résultat exceptionnel	(52)	282
Impôts sur les bénéfices	17	40
Résultat net de l'ensemble consolidé	73	(2 287)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
Intérêts minoritaires		
Résultat net	73	(2 287)
Résultat net par action	0,00	(0,14)
Résultat net dilué par action	0,00	(0,14)

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF – Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	3 604	3 428
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	2 117	2 117
Immobilisations corporelles	422	429
Immobilisations financières	172	166
Total actif immobilisé	4 198	4 022
Stocks et en-cours	2 901	3 171
Clients et comptes rattachés	523	266
Autres créances et comptes de régularisation	1 175	1 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	708	568
Total actif circulant	5 307	5 404
TOTAL ACTIF	9 505	9 426

PASSIF - Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Capital	3 766	3 178
Primes liées au capital	3 698	2 070
Réserves de conversion groupe	(195)	(204)
Résultat de l'exercice	73	(2 287)
Réserves accumulés	(6 964)	(4 661)
Total Capitaux propres	378	(1 904)
Intérêts hors groupe	-	-
Autres fonds propres	429	821
Provisions	625	680
Emprunts et dettes financières	3 404	4 454
Fournisseurs et comptes rattachés	2 160	2 121
Produits constatés d'avance	1 395	1 660
Autres dettes et comptes de régularisation	1 115	1 593
Total Dettes	8 074	9 829
TOTAL PASSIF	9 505	9 426

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

Données consolidées - En K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	73	(2 287)
Marge brute d'autofinancement (1)	482	(2 313)
Variation du BFR (2)	(444)	657
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1+2)	38	(1 655)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(716)	152
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	818	1 088
Incidence des variations des cours de devises	(0)	-
Variation de trésorerie nette	140	(415)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	565	980
<i>Trésorerie à la clôture</i>	705	565

2. Faits marquants de l'exercice

i. Activité du Groupe

CHIFFRE D'AFFAIRES 2023 CONSOLIDÉ DE 9 M€

Sur l'ensemble de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires consolidé est en baisse de 10,7% par rapport à celui de 2021. Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires consolidé du groupe Lucibel est en augmentation de 10,5% par rapport à celui de 2022. Ce résultat intervient dans le contexte du repositionnement stratégique engagé à l'automne 2022 pour recentrer le Groupe sur ses deux verticales d'excellence -Lumière Scénographique et Lumière Cosmétique- et témoigne des dynamiques fortes qu'elles connaissent l'une et l'autre.

Dans le détail, les évolutions des différentes verticales sont les suivantes :

La **Lumière Scénographique**, qui concentre les activités du Groupe en matière de création d'expériences lumineuses distinctives, est principalement portée par la société Procédés Hallier. Filiale détenue à 100% par le groupe Lucibel, spécialisée en éclairage muséographique, Procédés Hallier a vu son activité progresser de façon significative entre 2022 et 2023, à 2 891 K€ contre 2 485 K€ (+16%) après avoir enregistré un chiffre d'affaires en hausse de 24% entre 2021 et 2022. Une partie significative de ces revenus, avoisinant 70% du chiffre d'affaires, sont des revenus récurrents associés à des contrats pluriannuels avec les grands musées nationaux, ainsi qu'à des commandes régulières et prévisibles. L'exercice 2023 a par ailleurs été marqué par une accélération des ventes à l'export, avec notamment deux commandes significatives, dont une commande de 725 projecteurs destinés à la Biennale des Antiquaires de Diriyah (Arabie Saoudite), représentant plus de 400 K€ de chiffre d'affaires.

La verticale **Lumière Scénographique** est complétée par la Business Unit Projets Spéciaux qui porte des réalisations à forte valeur ajoutée. Cette Business Unit s'appuie sur l'expertise forte de l'équipe R&D de Lucibel afin de favoriser le déploiement de technologies lumineuses sur-mesure lui permettant d'intervenir sur des segments de niche à marges élevées, tels les équipements lumineux de précision des cabinets dentaires. Elle enregistre une croissance significative de son chiffre d'affaires qui est passé de 188 K€ en 2022 à 530 K€ en 2023 (+182%). Au cours de l'année 2023, cette Business Unit a réalisé plusieurs projets pour le groupe LVMH, confirmant les synergies commerciales existantes à l'articulation des mondes du luxe, de l'art et du beau.

La **Lumière Cosmétique**, pour la beauté et le bien-être, est principalement portée par Lucibel.le Paris, qui met à profit l'expertise technologique de Lucibel afin de développer une gamme de produits à la pointe de l'innovation en matière de photobiomodulation. En parallèle, le Groupe développe des solutions d'éclairages circadiens favorisant le bien-être et l'endormissement, déployées, entre autres, au sein des spas DIOR.

Le chiffre d'affaires de cette activité est passé de 896 K€ en 2022 à 2 233 K€ en 2023, enregistrant une hausse remarquable de 149%. Cette très forte croissance de l'activité Lumière cosmétique du groupe Lucibel s'explique par la signature d'un accord de partenariat avec DIOR, mais aussi par la montée en puissance des ventes à l'international et par une présence de la marque Lucibel.le Paris dans les grands magasins parisiens (Le Bon Marché Rive Gauche, Galeries Lafayette). Les solutions cosmétiques par la lumière du groupe Lucibel sont unanimement reconnues comme les plus performantes du marché au niveau européen.

Les activités historiques du Groupe continuent leur repli conformément au repositionnement de Lucibel autour de ses activités à forte marge. En conséquence, le chiffre d'affaires des activités concernées a reculé de 25% entre 2022 et 2023.

MARGE BRUTE

L'évolution du taux de marge brute entre 2022 et 2023, qui passe de 51,5% à 64,4%, s'explique par le recentrage du Groupe sur ses activités à plus forte valeur ajoutée. La croissance du chiffre d'affaires, combinée à la nette amélioration du taux de marge brute permet au Groupe de dégager en 2023 une marge brute de 5 818 K€ contre 4 213 K€, soit une progression en valeur de 38%.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Grâce au recentrage de ses activités engagé en 2022, le groupe Lucibel dégager un excédent brut d'exploitation de 516 K€ et atteint un résultat d'exploitation positif sur 2023, de 134 K€ contre une perte d'exploitation de 2 556 K€ en 2022, soulignant ainsi la pertinence de sa réorientation stratégique.

Au-delà de l'impact de l'évolution de l'activité et de l'amélioration du taux de marge brute, la nette amélioration de la rentabilité s'explique également par une stratégie volontariste de réduction des charges d'exploitation.

Ainsi, les charges externes ont baissé de 10% entre les deux exercices, à la faveur d'une revue et d'une renégociation générale des contrats dans une perspective d'optimisation de l'allocation des ressources.

Les charges de personnel enregistrent une baisse sensible, de l'ordre de 16% sur la période, ce qui traduit les efforts du Groupe pour mettre sa structure de coûts en adéquation avec son orientation stratégique autour de ses deux verticales et de leurs moteurs communs : la Recherche et Développement, qui représente 20% des effectifs du Groupe, et l'expansion commerciale.

La hausse des autres charges d'exploitation s'explique notamment par le versement de redevances liées à la commercialisation du masque de beauté OVE.

Les variations observées dans les dotations entre 2022 et 2023 s'expliquent par le choix stratégique du Groupe, fin 2022, d'abandonner ses deux activités Lorenz Light Technic et LuciConnect, ce qui l'avait conduit à déprécier certains stocks. L'année 2023 représente donc, à cet égard, un retour à la normale après une année exceptionnelle.

RÉSULTAT NET

Le résultat net s'établit à 73 K€ contre une perte de 2 287 K€ en 2022. Le Groupe atteint ainsi la rentabilité sur l'exercice 2023.

BILAN

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 378 K€ contre un montant négatif de 1 904 K€ au 31 décembre 2022. Compte tenu d'une trésorerie brute disponible de 708 K€ au 31 décembre 2023, l'endettement financier net du Groupe s'élève à 3 125 K€ contre 4 707 K€ à la fin de l'exercice 2022.

Au cours de l'exercice 2022, les besoins de trésorerie pour financer l'activité ont été aussi importants que ceux de l'exercice 2021, proches de 2,3 M€.

La trésorerie connaît une amélioration significative qui témoigne d'une dynamique de bilan positive pour le Groupe, en lien avec l'atteinte de la rentabilité et de la profitabilité. Ainsi, la marge brute d'autofinancement sur l'exercice s'élève à 482 K€, actant le retournement réalisé par rapport à l'exercice 2022 où les besoins de trésorerie pour financer l'activité excédaient 2,3 M€.

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé une augmentation de capital clôturée le 5 avril 2023. Portée par deux investisseurs qualifiés, cette opération avait pour objectifs de renforcer la structure financière du Groupe afin, notamment, de faire face aux remboursements d'emprunts (1 429 K€ sur l'ensemble de l'exercice 2023) et d'accélérer les développements de projets et de nouveaux produits. Cette opération a notamment permis un investissement accru dans la R&D, matérialisé par une hausse de 34% des frais de développement immobilisés sur l'exercice 2023 et concrétisé par la conception de plusieurs nouveaux produits au cours de l'exercice.

Au cours des 18 derniers mois, le Groupe s'est engagé dans une trajectoire de désendettement accélérée ; sa dette nette est ainsi passée de 5 177 K€ au 30 juin 2022 à 3 124 K€ au 31 décembre 2023 avec un taux moyen pondéré des emprunts de 0,7%.

	Dettes financières nettes en K€
Au 30/06/22	5 177
Au 31/12/22	4 707
Au 30/06/23	3 368
Au 31/12/23	3 125

Dans ce cadre, le Groupe demeure en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en des levées de nouveaux fonds propres, prendre la forme d'emprunts bancaires, ou encore d'émissions d'obligations. Au premier trimestre 2024, un financement bancaire de 700 K€ a ainsi été accordé par la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne, renforçant ainsi la trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait d'une trésorerie brute de 708 K€.

Le Groupe n'ayant pas respecté les covenants bancaires définis dans le cadre d'un emprunt (résultat d'exploitation positif sur l'exercice, ratio [dettes financières nettes/fonds propres] >0,5) et capitaux propres consolidés supérieurs à 10 M€), il a adressé à la banque CIC, une demande de ne pas mettre en application la clause de remboursement anticipé attachée à ce bris de covenant, demande qui a été accordée par l'établissement.

ii. Gouvernance

L'Assemblée générale mixte du 30 juin 2023 a pris acte de la démission de Monsieur Bastien Aversa, représentant la société NextStage AM de son mandat d'administrateur, et a ratifié la nomination par cooptation de Monsieur Grégoire Cabri-Wilzer, dont le mandat court jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Au cours de cette même assemblée, le mandat de Madame Florence Richardson a également été renouvelé pour une durée de 3 ans, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

iii. Augmentation de capital

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 15 juin 2022, aux termes de sa 9ème résolution, la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien de DPS Cette augmentation de capital a donné lieu à la création de 2.712.556 actions nouvelles, pour un montant total de 511 K€ de capital et 1 741 K€ de prime d'émission nette des frais y afférents.

3. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe a évolué au cours de l'exercice, la filiale Lucibel Suisse ayant été liquidée en février 2023/ Le Groupe comprend désormais 5 filiales, contrôlées à 100% par Lucibel SA à l'exception de Lucibel Africa (Maroc). Parmi les filiales, deux sont en sommeil (Lucibel Asia, et Diligent Factory) et une est en cours de liquidation (Lucibel Africa). Le Groupe comprend également deux entités mises en équivalence, SLMS et Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis).

En 2021, le Groupe a entamé une procédure qui devait conduire à la mise en liquidation judiciaire de sa filiale Lucibel Africa. Au 31 décembre 2023, la liquidation n'est toujours pas prononcée.

Pour rappel, Lucibel SA détenait 20% de la société Citéclaire, société liquidée durant l'exercice 2022.

Le détail des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 est indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

1. Compte de résultat consolidé

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 9 035 K€ sur l'année 2023, contre 8 177 K€ en 2022.

L'analyse du chiffre d'affaires selon la zone géographique des clients facturés s'établit comme suit :

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2023	2022
France	7 691	7 659
Europe	302	79
Reste du monde	1 042	439
Total	9 035	8 177

La part du chiffre d'affaires réalisée auprès de clients internationaux augmente par rapport à l'exercice précédent et représente 14,9% du chiffre d'affaires total contre 6,3% sur l'exercice 2022. La réalisation de projets significatifs à l'export, dont la fourniture de projecteurs pour le musée d'arts précolombien de Quito (165 K€) et la fourniture de 725 luminaires Procédés Hallier pour la Biennale de Diriyah, explique cette évolution.

MARGE SUR ACHATS CONSOMMÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge sur achats consommés.

En K€	2023	2022
Chiffre d'affaires	9 035	8 177
Achats consommés	(3 217)	(3 964)
Marge sur achats consommés	5 818	4 213
en % du CA	64,4%	51,5%

Au 31 décembre 2023, la marge sur achats consommés s'établit à 5 818 K€ contre 4 213 K€ en 2022. Cette évolution s'explique à la fois par la progression de l'activité de plus de 10% entre les 2 exercices, mais aussi pas la très nette amélioration du taux de marge brute qui confirme le repositionnement du Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée, entrepris à l'automne 2022.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Données en K€	2023	2022
Chiffre d'affaires	9 035	8 177
Autres produits d'exploitation	982	1 081
Achats consommés	(3 217)	(3 964)
Charges externes	(2 700)	(3 009)
Charges de personnel	(3 052)	(3 621)
Impôts et taxes	(78)	(87)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	(382)	(1 060)
Autres charges d'exploitation	(454)	(72)
Résultat d'exploitation	134	(2 556)

Le résultat d'exploitation de 134 K€ enregistré sur l'exercice 2023 confirme le retournement du Groupe. L'évolution du chiffre d'affaires combinée à l'amélioration très significative du taux de marge brute et à la maîtrise accrue des charges d'exploitation expliquent ce résultat

2. Bilan consolidé

Au 31 décembre 2023, le total du bilan consolidé s'établit à 9 505 K€ contre 9 426 K€ au 31 décembre 2022.

ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF – Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	3 604	3 428
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	<i>2 117</i>	<i>2 117</i>
Immobilisations corporelles	422	429
Immobilisations financières	172	166
Total actif immobilisé	4 198	4 022

L'actif immobilisé augmente très légèrement entre les deux exercices, les écarts d'acquisition restant à un niveau identique à celui de la clôture 2022.

ACTIF CIRCULANT

ACTIF – Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours	2 901	3 171
Clients et comptes rattachés	523	266
Autres créances et comptes de régularisation	1 175	1 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	708	568
Total actif circulant	5 307	5 404

Le montant des stocks diminue de plus de 8% entre les deux exercices, grâce à des efforts de rationalisation des achats et quelques opérations de déstockage.

L'évolution du poste « *Clients et comptes rattachés* » s'explique à la fois par la baisse de l'activité et également par une meilleure maîtrise de ce poste avec des actions de relance systématique auprès des clients afin de recouvrer les créances dues.

La trésorerie à la clôture s'élève à 708 K€. Sur l'exercice 2023, les opérations d'exploitation ont permis de couvrir les besoins de trésorerie découlant de ces opérations. En revanche, les opérations d'investissement, dont l'essentiel consiste en des frais de R&D, et les remboursements d'emprunts et d'avance conditionnée, qui ont représenté plus de 1,4 M€ sur l'exercice ont été couverts par l'augmentation de capital réalisée en avril 2023 et qui a permis de lever plus de 2,2 M€ nets de frais.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 378 K€ au 31 décembre 2023, à comparer à des capitaux propres négatifs de 1 904 K€ au 31 décembre 2022.

La variation des capitaux propres consolidés sur l'exercice 2023 intègre notamment le résultat net de la période à hauteur de 73 K€.

DETTES

Le total de l'endettement consolidé au 31 décembre 2023 s'établit à 8 074 K€ contre 9 829 K€ au 31 décembre 2022 et se décompose de la façon suivante :

PASSIF - Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières	3 404	4 454
Fournisseurs et comptes rattachés	2 160	2 121
Produits constatés d'avance	1 395	1 660
Autres dettes et comptes de régularisation	1 115	1 593
Total Dettes	8 074	9 829

L'évolution du poste « *Emprunts et dettes financières* » au cours de l'exercice est principalement liée :

- aux remboursements des échéances d'emprunts et dettes financières pour 1 037 K€ ;
- à la sortie anticipée d'un contrat de crédit-bail portant sur un véhicule de fonction.

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait également d'avances conditionnées pour un montant de 429 K€. L'échéancier de ces dettes et emprunts figure en notes 27 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. Liquidités et ressources en capital

Le détail de la variation nette de trésorerie sur l'exercice est présenté dans les informations financières reprises en début de rapport. Sur l'exercice 2022, la marge brute d'autofinancement s'élève à 482 K€.

La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) est détaillée ci-dessous :

Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Variation des stocks	271	32
Variation des créances clients	(542)	822
Variation des dettes fournisseurs	241	128
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(414)	(324)
Variation du besoin en fonds de roulement	(444)	657

La variation du BFR a eu un impact négatif sur les besoins de trésorerie liés à l'exploitation. La réduction des stocks et l'augmentation de dettes fournisseurs ont un impact positif sur le besoin de trésorerie, tandis que l'augmentation significative des créances clients et la variation des autres actifs et passifs opérationnels a eu un impact négatif sur le besoin de trésorerie de l'exercice.

4. Activité en matière de recherche et développement

L'innovation est un des axes majeurs de développement et de différenciation du Groupe.

Les équipes en charge du développement des produits, basées sur le site de Barentin, ont orienté leurs travaux autour des trois axes majeurs suivants :

- l'innovation technique : Lucibel assure une veille permanente sur l'arrivée de nouveaux matériaux, composants, puces LED et sous-ensembles proposés par les fabricants, avec l'objectif d'améliorer sans cesse les performances de ses produits en intégrant ou développant des technologies pertinentes pour faire face aux enjeux critiques de l'éclairage (efficacité énergétique, réflexion et diffraction optique, dissipation thermique, stabilité de l'alimentation et de l'électronique embarquée...) ;
- l'innovation produit : l'électronique offre de multiples possibilités et permet d'élargir les fonctionnalités de nombreux produits. Ainsi le Groupe cherche en permanence à développer de nouveaux produits permettant de nouveaux usages et bénéfiques pour les clients aussi bien dans le domaine de l'éclairage qu'au-delà de l'éclairage ;
- la protection de la propriété intellectuelle de Lucibel et son extension.

En 2023, les équipes de recherche et développement de la Société ont poursuivi les développements dans les domaines :

- de la cosmétique et du bien-être avec la mise au point de produits destinés à ce segment de marché ;
- de l'éclairage avec la mise au point de produits d'éclairage circadien.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille de propriété intellectuelle du Groupe comprend 49 familles de brevet assurant la protection de plusieurs technologies développées par LUCIBEL relatives au LiFi, à la photobiomodulation ainsi qu'à des configurations techniques de luminaires.

Parmi ces 49 familles, au moins 10 familles de brevets comprennent des membres à l'international, notamment à travers des extensions aux USA et en Europe qui sont actuellement en cours de procédure devant les offices nationaux compétents.

Par ailleurs, plus de la moitié de ces 49 familles comprennent au moins un titre délivré, c'est-à-dire dont la délivrance a été accordée par au moins un office national.

4. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Les données et commentaires présentés ci-après sont issus des comptes annuels de la Société.

1. Chiffres clés sociaux

Données du compte de résultat et du bilan (en K€)	2023	2022
Chiffre d'affaires	5 408	5 644
Résultat exploitation	(743)	(3 021)
Résultats financier et exceptionnel	(182)	2 595
Impôts sur les bénéfices	262	264
Résultat net	(663)	(162)
Endettement financier net (*)	(2 262)	(3 289)
Trésorerie	450	196
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	(2 712)	(3 485)
Capitaux propres	3 954	2 402
dont Capital social	3 766	3 178

(*) hors Avance de la Région Normandie comptabilisée au poste « Autres fonds propres » du bilan, et hors comptes courants intragroupe

2. Analyse des résultats de la Société

En 2023, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 5 408 K€, en recul de 4% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant de la vente de luminaires et divers accessoires et également de la vente de produits cosmétiques utilisant la technologie LED à sa filiale Lucibel.le Paris. La Société reconnaît le chiffre d'affaires à la livraison des produits.

Malgré la baisse de chiffre d'affaires, la marge brute progresse de manière significative entre les deux exercices, passant de 2 477 K€ en 2022 à 3 020 K€ en 2023. Cette évolution s'explique par le recentrage des activités de la Société vers des activités à plus forte valeur ajoutée. En tant que fournisseur de sa filiale Lucibel.le Paris pour les produits cosmétiques innovants intégrant la technologie LED, la Société a notamment profité de la remarquable progression de l'activité de cette filiale sur l'exercice (+149%) ce qui a contribué à accroître son taux de marge brute qui est passé de 43,9% en 2022 à 55,8% en 2023.

Les charges d'exploitation ont enregistré une baisse significative de 30% entre les deux exercices. La baisse des frais de personnel de 30% s'explique par le plein effet du plan de restructuration mis en place fin 2022. La baisse des charges externes s'explique à la fois par des éléments structurels, la baisse des effectifs ayant par exemple un impact direct sur le montant de certaines charges (voyages et déplacements, locations de véhicule, ...) et par des éléments conjoncturels : ainsi, les frais de transport ont diminué de 56% (soit une économie de 245 K€) à la faveur d'un retour à la normale des conditions de marché. La Société a également entrepris une revue systématique des différents contrats engagés afin d'en réduire le coût.

La hausse des autres charges d'exploitation s'explique par la reconnaissance en pertes irrécouvrables des créances liées à la filiale Lucibel Suisse liquidée au cours de l'exercice. Cette perte de 184 K€ est entièrement compensée par la reprise de provisions qui avaient été constituées.

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de façon significative entre les deux exercices (+76%) en particulier parce que la Société a stocké des produits finis en fin d'exercice pour honorer la 1^{ère} commande Dior, livrée début 2023 par sa filiale Lucibel.le Paris.

Le résultat financier s'établit en perte à 120 K€. Pour rappel le résultat financier de 2022 intégrait une remontée de dividendes de 2 290 K€ de Procédés Hallier.

Après prise en compte du résultat financier et de la perte exceptionnelle de 62 K€, la perte nette de l'exercice s'élève à 663 K€ contre une perte de 162 K€ en 2022.

3. Situation financière de la Société

Le bilan de la Société comporte, à l'actif, des actifs immobilisés à hauteur de 8 189 K€ contre 8 071 K€ au 31 décembre 2022 et des actifs circulants dont la valeur nette s'établit à 6 627 K€ au 31 décembre 2023 contre 6 492 K€ au 31 décembre 2022.

Les actifs immobilisés sont principalement constitués :

- **d'immobilisations incorporelles** dont la valeur nette au 31 décembre 2023 est de 1 339 K€ contre 1 089 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **d'immobilisations financières** correspondant essentiellement à la valeur des titres de participation et des créances rattachées aux participations de la Société. La valeur nette du poste « Immobilisations financières » au 31 décembre 2023 s'élève à 6 689 K€ contre 6 782 K€ au 31 décembre 2022.

Les actifs circulants sont composés essentiellement :

- **des stocks** pour une valeur nette de 2 022 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 433 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **du poste « Clients et comptes rattachés »** qui s'élève à 154 K€ au 31 décembre 2023 contre 542 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **du poste « Autres créances »** qui s'établit à 3 822 K€ au 31 décembre 2023 contre 3 143 K€ au 31 décembre 2022 et qui intègre la valeur des divers crédits d'impôts déclarés par la Société au titre des exercices précédents ainsi que des retenues de garantie constituées dans le cadre du contrat d'affacturage de la Société ;
- **et enfin, du poste « Valeurs mobilières de placement et disponibilités »** pour 450 K€ contre 196 K€ au 31 décembre 2022.

Au passif, les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3 954 K€ contre des capitaux propres de 2 402 K€ au 31 décembre 2022. Ils comprennent un capital social de 3 766 K€. La variation du poste « *Capitaux propres* » sur l'exercice écoulé intègre l'incidence de la perte nette enregistrée sur 2023 à hauteur de 663 K€.

Les autres postes de passif s'élèvent à 10 862 K€ au 31 décembre 2023 contre 12 161 K€ au 31 décembre 2022. Les principales variations constatées sur l'exercice écoulé portent sur les postes suivants :

- **Autres fonds propres** présentant un solde de 429 K€ au 31 décembre 2023 contre 821 K€ au 31 décembre 2022. Ce poste correspond au solde de l'avance consentie par la région Normandie pour l'implantation de la Société sur le site de Barentin ;
- **Provisions pour risques et charges** présentant un solde de 493 K€ au 31 décembre 2023 contre 560 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit** dont l'encours restant dû au 31 décembre 2023 s'établit à 2 712 K€ contre 3 485 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **Emprunts et dettes financières diverses auprès du Groupe** pour un montant de 3 368 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 610 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **Dettes fournisseurs** qui s'élèvent à 1 874 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 019 K€ au 31 décembre 2022 ;
- **Dettes fiscales et sociales** qui diminuent entre les deux exercices passant de 699 K€ au 31 décembre 2022 à 534 K€ à fin décembre 2023 ;
- **Enfin, le montant des autres dettes** s'établit au 31 décembre 2023 à 1 453 K€ contre 1 967 K€ au 31 décembre 2022. Ce poste comprend essentiellement la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin et va diminuer pendant toute la durée de l'engagement ferme de location pris par la Société (10 ans soit jusqu'en avril 2029).

4. Autres informations sur la Société

CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ

Au 31 décembre 2023, l'effectif total de la Société s'élève à 32 contre 36 au 31 décembre 2022.

L'horaire hebdomadaire de travail est fixé à 39 heures, la différence entre cet horaire et les 35 heures étant constatée sous la forme d'heures supplémentaires.

Au cours de l'exercice 2023, la Société a veillé à contenir dans des limites raisonnables les niveaux et l'évolution des rémunérations de ses salariés. Elle a consenti parfois à des augmentations de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives.

Les plages horaires de travail ont été aménagées et redéfinies temporairement afin de lutter contre la hausse des coûts de l'énergie et ainsi permettre à la Société d'en maîtriser les répercussions ; la Société a su réagir efficacement et rapidement en prenant toutes mesures utiles de réorganisation afin de limiter les conséquences de cette hausse, tout en prenant à cœur son implication et sa contribution à lutter contre le réchauffement climatique et respecter les directives gouvernementales.

La Société a également veillé à ce que son organisation respecte les règles en matière de conditions d'hygiène et de sécurité et celles-ci ont été renforcées dans le cadre de la crise sanitaire de 2020 avec la mise en place de protocoles sanitaires adaptés.

En matière de politique salariale, la Société entend mettre en œuvre un juste milieu entre les rémunérations fixes et les parts variables. Cette politique tient compte des contraintes imposées par l'application de la convention collective applicable et des acquis des salariés concernés.

Enfin, et afin d'inciter ses collaborateurs à donner en permanence le meilleur de leurs possibilités et d'attirer de nouvelles compétences, les actionnaires de la Société ont approuvé la mise en place de programmes d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et d'actions gratuites.

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas mis en place d'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise. Nous vous précisons que la participation des salariés au capital de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce est égale à 0 au 31 décembre 2023.

RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient plus aucune action propre.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a engagé des charges non déductibles fiscalement telles que visées aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts à hauteur de 25 K€. L'impôt sur les sociétés correspondant s'élève à 6 K€.

5. EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2023, le groupe Lucibel a exécuté son plan stratégique qui consistait à restructurer ses activités autour de ses deux verticales d'excellence : lumière scénographique et lumière cosmétique. La mise en œuvre de ce plan a permis une amélioration très significative du taux de marge brute, qui est passé de 51,5% à 64,4%, tout en générant des économies substantielles, permettant au Groupe de dégager une rentabilité sur l'exercice 2023.

Lucibel anticipe la poursuite du développement de son activité Lumière scénographique, à travers notamment sa filiale Procédés Hallier, spécialisée en éclairages muséographiques dont la dynamique de croissance enregistrée en 2022 s'est poursuivie en 2023 avec une progression de son activité de 16%.

L'activité de la nouvelle *Business Unit* « Projets spéciaux », qui s'appuie sur son expertise technologique forte en matière de conception de solutions lumineuses sur mesure à destination de clients finaux devrait également se développer à la faveur de nouveaux projets.

Concernant l'activité Lumière cosmétique, Lucibel cible une croissance durable en 2024 en misant sur deux axes stratégiques : l'innovation et le déploiement d'une stratégie commerciale plus agressive.

Plusieurs nouveaux produits cosmétiques de la gamme OVE - Hair OVE, OVE Body Light, et OVE Pro Cell Regen – ont été présentés à l'occasion de l'Innovation Day annuel de Lucibel, le 21 mars 2024. Cette extension substantielle de l'offre du Groupe doit lui permettre de densifier son activité commerciale et de favoriser les opportunités de partenariats stratégiques.

Parallèlement au lancement de ses derniers produits, le Groupe s'est doté de capacités de vente accrues, à la fois plus nombreuses et mieux à même de servir la dimension expérientielle des solutions Lucibel, mais aussi étendues à de nouvelles géographies dans l'optique de déployer sa gamme cosmétique au sein de marchés prometteurs.

Cette dynamique est tout d'abord alimentée par le développement de l'offre *on-the-go* de Lucibel.le Paris qui recueille un succès manifeste au sein de la Wellness Galerie des Galeries Lafayette Paris Haussmann. Fort de cette réussite, le Groupe s'est engagé dans le déploiement de ses soins et produits au sein de *Beauty Light Bars* ouverts dans plusieurs grands magasins parisiens tels que la Samaritaine.

La multiplication des points de vente vient s'articuler à l'expansion internationale de la verticale cosmétique du Groupe, qui devrait connaître d'ici fin 2024 une progression conséquente. Ainsi, dès le mois de mai, Lucibel.le Paris déploiera, de façon expérimentale, ses masques OVE au Moyen-Orient au sein d'un large réseau de distribution de produits de luxe. Des premières livraisons de masques OVE aux États-Unis sont également prévues à compter du 3^{ème} trimestre 2024.

Du fait de l'extension de la gamme OVE et de la hausse des volumes commercialisés, le Groupe a décidé de baisser le prix du masque de beauté OVE. Cette politique tarifaire plus attractive, couplée à l'élargissement de la gamme OVE, doit permettre l'accroissement de la part de marché du Groupe, dans un secteur de la beauté par la lumière en forte croissance à l'échelle mondiale.

La stratégie globale mise en œuvre par le Groupe vise à renforcer sa position dans les marchés du luxe, de l'art et du beau. Ainsi, il anticipe une hausse importante de son chiffre d'affaires pour le 2nd semestre 2024.

FINANCEMENTS

Au cours de l'exercice 2023, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts par l'augmentation de capital initiée en mars 2023 et qui a permis de lever 2,2 M€.

En février 2024, la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne a mis en place un financement bancaire de 700 K€ à taux variable, sur 5 ans, au profit de sa filiale Procédés Hallier. Une contre-garantie à hauteur de 350 K€ délivrée par la BPI a été obtenue dans le cadre de la mise en place de cet emprunt.

Le 24 avril 2024, la Société a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS). Chaque action détenue donne droit à un DPS, 4 DPS permettant de souscrire une action nouvelle au prix de 0,43 €. Si la totalité des droits de souscriptions sont exercés, cela conduirait la Société à créer 5 001 843 actions nouvelles et permettrait d'encaisser un produit brut de 2,15 M€. Cette opération vise à renforcer les fonds propres de la Société et à faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2024. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,6 M€ sur l'exercice 2024.

La Société bénéficie du soutien de ses actionnaires de référence et cherche à mettre en place de nouveaux financements. Elle demeure donc en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en de nouveaux emprunts bancaires, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

6. FILIALES ET PARTICIPATIONS

6.1 Mouvements de participation et sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation de la Société comprend 5 filiales contrôlées majoritairement par la Société et 2 entités (SLMS et Lucibel Middle East) mises en équivalence (cf. note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

6.2 Analyse des résultats des filiales

PROCEDES HALLIER

Cette filiale, détenue à 100% par la Société depuis le 30 décembre 2013 commercialise des solutions d'éclairage à destination des musées et enseignes de luxe. En 2023, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2 891 K€, en hausse de 16% par rapport à 2022 et généré un bénéfice net de 744 K€ contre 680 K€ en 2022.

LUCIBEL.LE PARIS (EX LINE 5)

Créée en novembre 2014, cette filiale, détenue à 100% par la Société, est spécialisée dans la vente de produits cosmétiques utilisant la technologie LED, à destination des particuliers et des professionnels. Cette filiale a enregistré un chiffre d'affaires de 2 232 K€ en hausse remarquable de 149% par rapport à l'exercice 2022. Malgré la hausse du chiffre d'affaires, cette filiale enregistre une perte d'exploitation de 94 K€ notamment en raison des dépenses de marketing et communication engagées et du coût engendré par le renforcement de l'équipe commerciale et à l'augmentation de certaines dépenses proportionnelles au chiffre d'affaires (commissions, redevances sur les ventes du masque de beauté OVE, ...). Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, la perte nette de l'exercice ressort à 125 K€ contre une perte de 512 K€ en 2022.

LUCIBEL AFRICA

À la fin du 1^{er} semestre 2021, la Société a décidé d'entamer la procédure de liquidation de cette filiale détenue à 80% mais les démarches n'ont pas encore abouti. Aucune activité n'a été enregistré sur l'exercice 2023.

LUCIBEL MIDDLE EAST

Lucibel Middle East (Emirats Arabes Unis) est une filiale détenue par la Société à hauteur de 40%, depuis juillet 2016. Les éléments financiers des derniers exercices ne sont pas connus à la date d'émission du présent rapport.

SLMS (SCHNEIDER LUCIBEL MANAGED SERVICE)

Au cours de l'exercice 2022, la Société a cédé 0,2% des titres de sa filiale SLMS, faisant passer son pourcentage de détention de 50% à 49,8%. Cette filiale n'a plus aucune activité depuis le transfert de l'ensemble des salariés au sein de Lucibel SA. Le processus de liquidation devrait être initié au cours de l'exercice 2024 en accord avec Schneider Electric, qui détient 50% du capital. Le résultat de cette filiale est une perte de 18 K€.

LUCIBEL SUISSE

Lucibel Suisse a été liquidée au cours de l'exercice 2023 et les opérations correspondantes retraduites dans les comptes sociaux.

LUCIBEL ASIA

Lucibel Asia, détenue à 100% par la Société, est une société mise en sommeil depuis 2017.

DILIGENT FACTORY (CHINE)

En 2018, le Groupe a mis fin à l'activité de cette filiale (constituée en 2010 et détenue à 100% par Lucibel), qui consistait en une activité de support au sourcing de composants et de produits en Asie ainsi que de contrôle qualité.

6.3 Tableau des filiales et des participations

Nous vous prions de vous reporter à la note 34 de l'annexe aux comptes annuels 2023 de la Société.

7 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de constater que la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à la somme de 663 363,45 € et d'affecter ladite perte au compte report à nouveau, qui présentera, après l'affectation du résultat proposée, un solde débiteur de 3 656 271,68 €.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

8 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous sollicitons votre approbation concernant les conventions réglementées détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. Ces conventions sont soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous rappelons que, suite aux récentes modifications législatives, ce rapport exclut désormais les conventions réalisées entre la Société et ses filiales détenues intégralement à 100%.%

9 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

9.1 Montant et structure du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de Lucibel s'élève à 3 766 289,85 €, divisé en 20 007 374 actions entièrement souscrites et libérées et de même catégorie, d'une valeur nominale d'environ 0,1882 € par action. A cette date, le capital de la Société en base non diluée se répartit de la façon suivante :

Actionnaires	Base non diluée			
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote théoriques	Nb. de droits de vote exerçable en AG	% de droits de vote réels
F.Granotier et Etoile Finance (société holding)	1 209 101	6,0%	1 209 101	6,0%
Flottant	18 798 273	94,0%	18 798 273	94,0%
Action auto-détenues	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	20 007 374	100,0%	20 007 374	100,0%

La Société n'a pas connaissance de l'existence d'autres porteurs détenant plus de 5% du capital. Aucune action ne dispose à la clôture de l'exercice d'un droit de vote double.

9.2 Titres non représentatifs de capital

Au 31 décembre 2023, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

9.3 Capital autorisé mais non émis, engagement d'augmentation de capital

Le tableau ci-après récapitule la situation des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières en vigueur à ce jour, telles qu'elles résultent des assemblées générales réunies le 15 juin 2022 et le 30 juin 2023:

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
7 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	3.000.000 € (1)				3.000.000 €
9 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	3.000.000 € (1) 6.000.000 € (2)	0,90 €	13/03/2023	2.712.556	2.489.496,96 € 6.000.000 €
10 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	3.000.000 € (1) 6.000.000 € (2)				3.000.000 € 6.000.000 €
11 (AGM 15/06/2022)	Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée, par voie d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	15/06/2022 15/08/2024 (26 mois)	15.000.000 € (1) dans la limite de 20% du capital social à la date de l'opération 20.000.000 € (2)				
13 (AGM 15/06/2022)	Autorisation d'augmenter, conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en vertu des 9 ^{ème} à 11 ^{ème} résolutions de l'assemblée du 15/06/2022	15/06/2022 Même échéance que la résolution concernée	Même plafond que l'émission initial				

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 15.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 20.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

Numéro de la résolution et date de l'AGM	Délégation au conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation/ date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital)	Prix d'émission	Utilisation à ce jour		Autorisation résiduelle à ce jour
					Date de l'utilisation par le conseil d'administration	Nombre	
15 (AGM 15/06/2022)	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire	-	15.000.000 € (1) 20.000.000 € (2)				
17 (AGM 15/06/2022)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées conformément à l'article L225-197-1 du code de Commerce	15/06/2022 15/08/2025 (38 mois)	3 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de la décision du Conseil d'administration		01/07/2022 15/12/2022 10/07/2023	184.400 312.000 84.000	19 821 actions gratuites restantes à attribuer sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31/12/2023
9 (AGM 30/06/2023)	Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	30/06/2023 30/12/2024 (18 mois)					
10 (AGM 30/06/2023)	Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles et/ou donnant accès à des titres de créance de la Société ou d'une société liée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires,	30/06/2023 30/12/2024 (18 mois)	2.000.000 € 2.000.000 €				2.000.000 € 2.000.000 €
12 (AGM 30/06/2023)	Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit des salariés et dirigeants éligibles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce	30/06/2023 30/08/2025 (26 mois)	180.000 € de valeur nominale	0,74 €	10/07/2023	955.000	La Société ayant plus de 15 ans plus aucun BSPCE ne peut être distribué

(1) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 15.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

(2) Ces plafonds individuels s'imputent sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire d'un montant de 20.000.000 € (en vertu de la 15^{ème} résolution de l'AGM du 15/06/2022)

9.4 Autres titres donnant accès au capital

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (« BSPCE »)

Au 31 décembre 2023, le nombre de BSPCE attribués par le conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société et non annulés s'établit à 3 649 000, donnant le droit de souscrire à 3 649 000 actions nouvelles de la Société au prix moyen de 0,79 € par action. A cette date, 1 639 000 actions peuvent être souscrites suite à l'exercice de bons attribués au cours des derniers exercices à un prix moyen de 0,81 € par action.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 31 décembre 2023, les options de souscriptions d'actions distribuées par la Société sont toutes devenues caduques et la Société n'en a pas attribué de nouvelles au cours de l'exercice.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'AGAs (« AGA »)

Au 31 décembre 2023, le nombre d'AGA attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre des programmes autorisés par les actionnaires en cours d'acquisition et non annulées s'établit à 376 000, donnant le droit de souscrire à 376 000 actions nouvelles de la Société. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 18 mois, la date d'acquisition variant du 15 juin 2024 au 10 janvier 2025 suivant les attributions. Lesdites actions seront définitivement acquises à l'issue d'une période de conservation d'une année supplémentaire, soit entre le 21 mars 2024 et le 15 juin 2025.

10 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

10.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée des fonctions d'administrateur est de trois ou six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur. Ils sont toujours rééligibles. Depuis l'assemblée générale du 28 juin 2018, toutes les nouvelles nominations ou les renouvellements se font pour 3 ans

Depuis la constitution de la Société et jusqu'en juillet 2020, le conseil d'administration avait opté pour la non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. A compter de sa réunion du 9 juillet 2020, puis de sa réunion du 11 octobre 2021, le conseil avait décidé de nommer un Directeur Général de la Société, séparant ainsi les fonctions de représentation de la Société ; Monsieur Frédéric Granotier conservant les fonctions de Président, reconduit dans ses fonctions lors du conseil d'administration du 2 juillet 2021.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2022, et à la suite de la démission de Monsieur Stéphane VANEL le 14 décembre 2022, le Conseil a décidé de réunir à nouveau entre les mains de Monsieur Frédéric Granotier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

A la date d'approbation par le conseil d'administration du présent rapport, le conseil d'administration est composé de cinq membres tous administrateurs personnes physiques

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Frédéric Granotier Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 Barentin	Président	22 octobre 2009 Président depuis le 24 novembre 2009	31 décembre 2023	Président	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none">• Gérant d'Etoile Finance SARL• Vice-président du Conseil de surveillance de la société Yonited Credit• Président de Lili Light for Life Au sein du Groupe : <ul style="list-style-type: none">• Administrateur de SLMS• Représentant de Lucibel SA, Procédés Hallier SAS et de Lucibel.le Paris

Prénom, nom et adresse professionnelle	Fonction au sein du conseil d'administration	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat : assemblée statuant sur les comptes de l'année	Principale fonction exercée dans la Société	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années
Florence Richardson 29 boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur indépendant	2 juillet 2021 (Cooptation)	31 décembre 2025	Néant	En dehors du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> • AGIPI. Association loi 1904 (Code civil local Alsace Moselle) : Administratrice indépendante • AGIPI Retraite - GERP (Groupement épargne retraite populaire) : Administratrice indépendante • Société locale d'Epargne, Caisse d'Epargne Paris Est : Administratrice • Acteos. SA. Administratrice indépendante • WinEquity. SAS. Présidente • Femmes Business Angels - Association Loi 1901 : Présidente
Catherine Coulomb 36-38 avenue Kleber 75 016 Paris	Administrateur indépendant	20 février 2014 (Cooptation)	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Présidente d'Elemic2 Conseil SAS
Alexandre Telingue 7 cité Martignac 75007 Paris	Administrateur indépendant	30 juin 2021	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Président d'Optatis, SAS,
Grégoire Cabri-Wiltzer	Administrateur indépendant	15 décembre 2022 (Cooptation)	31 décembre 2023	Néant	En dehors du Groupe : Président de CAPSIX CONSEIL SAS

10.2 Direction générale

A la date du présent rapport, la direction générale de la Société est composée comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination	Echéance du mandat	Principales fonctions hors de la Société
Frédéric GRANOTIER Lucibel SA 101, allée des vergers 76 360 BARENTIN	Président Directeur Général (*)	24 novembre 2009	Echéance de son mandat d'administrateur (à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023)	Gérant de la société Etoile Finance SARL Directeur Général de Lucibel.le Paris

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

10.3 Rémunérations et avantages de chaque dirigeant mandataire social

Le versement total ou partiel des rémunérations variables cibles des dirigeants mandataires sociaux est soumis à l'appréciation du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, apprécie l'atteinte ou non par chaque dirigeant des objectifs fixés, qui sont liés à la performance individuelle du dirigeant et à celle du Groupe, au regard des critères qui lui ont été préalablement fixés tels que : le respect des résultats par rapport au budget, la capacité à faire évoluer l'organisation du Groupe, à nouer de nouveaux partenariats structurants pour le Groupe ou encore l'obtention de nouveaux financements et enfin le développement de la notoriété générale du Groupe.

RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Frédéric GRANOTIER	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président				
Rémunération fixe	110 000	110 000	110 000	110 000
Rémunération variable				
Rémunération indirecte (1)			120 000	120 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	3 050	3 050	5 266	5 266
TOTAL	113 050	113 050	235 266	235 266

- (1) Correspond aux honoraires versés par la Société à la société Etoile Finance, société holding familiale contrôlée par Monsieur Frédéric Granotier, dans le cadre de la convention de prestations de services conclue avec la Société.

En complément à ces rémunérations, Monsieur Frédéric GRANOTIER a bénéficié d'attributions de BSPCE et d'Actions Gratuites de la Société détaillées ci-dessous :

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat						
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des BSPCE (en €)	Nombre de BSPCE attribués	Prix d'exercice (en €)	Période d'exercice
Plan n°2	27/05/2011	07/12/2011	31.728	30.000	5,00	(1)
Plan n°2	27/05/2011	09/02/2012	44.216	20.000	6,50	(1)
Plan n°4	27/06/2013	04/07/2013	56.060	20.000	7,50	(1)
Plan n°5	07/03/2014	07/03/2014	59.800	20.000	9,50	(1)
Plan n°7	20/06/2016	07/07/2016	31.075	50.000	2,02	(1)
Plan n°7	20/06/2016	15/03/2017	136 500	30.000	4,55	(2)
Plan n°8	15/05/2017	03/04/2018	78 000	30.000	2,60	(2)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	253 500	325 000	0,78	(3)
Plan n°11	30/06/2021	27/07/2021	78 000	100 000	0,78	(4)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	19 750	25 000	0,79	(3)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	19 750	25 000	0,79	(5)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	395 000	500 000	0,79	(6)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	39 500	50 000	0,79	(3)
Plan n°12	15/06/2022	15/12/2022	62 410	79 000	0,79	(3)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	46 250	62 500	0,74	(7)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	46 250	62 500	0,74	(8)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	37 000	50 000	0,74	(3)
Plan n°13	30/06/2023	10/07/2023	111 000	150 000	0,74	(9)
TOTAL				1.629.000		

- (1) Les BSPCE n'ayant pas été exercés avant le terme du délai de 5 années d'exercabilité, ont été annulés soit un total de 90 000 BSPCE
- (2) Les BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints.
- (3) Les BSPCE sont immédiatement exerçables
- (4) 50 000 BSPCE ont été annulés, les critères d'attribution n'ayant pas été atteints et 50 000 BSPCE sont immédiatement exerçables le critère associé à cette attribution ayant été atteint
- (5) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 15 décembre 2024
- (6) Les BSPCE deviennent exerçables selon l'évolution du cours de Bourse de l'action Lucibel.
- (7) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 10 juillet 2024
- (8) Les BSPCE deviennent exerçables à compter du 10 juillet 2025
- (9) 100 000 BSPCE sont d'ores et déjà exerçables puisque l'excédent brut d'exploitation (EBE) des comptes consolidés a dépassé 500 K€ en 2023. Une dernière tranche sera exerçable dès que l'EBE au titre d'un exercice comptable dépassera 1 M€.

Attribution d'Actions Gratuites (AGA) à M. Frédéric GRANOTIER par la Société et par toute société du Groupe depuis le début de son mandat				
N° du plan	Date du plan	Date de l'attribution	Valorisation des AGA (en €)	Nombre de AGA attribuées
Plan n°2	25/06/2019	27/07/2021	41 000	54 377
TOTAL				54 377

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le tableau ci-dessous présente les éléments de rémunération de Monsieur Stéphane VANEL (dont le mandat de Directeur Général a pris fin le 14 décembre 2022 suite à sa démission).

Tableau récapitulatif des rémunérations (en euros)				
Stéphane VANEL	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Directeur Général				
Rémunération fixe	128 066	128 066		
Rémunération variable				
Rémunération indirecte				
Rémunération exceptionnelle	10 000	10 000 (1)		
Jetons de présence				
Avantages en nature	6 926	6 926		
TOTAL	144 992	144 992	-	-

(1) Au titre de 2021

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

10.4 Opérations sur titres réalisées par les administrateurs ou les directeurs généraux

ACQUISITIONS / EXERCICES

Aucune acquisition ni aucun exercice n'ont été déclarés par un mandataire social au cours de l'exercice.

CESSIONS

DECLARANT	INSTRUMENT FINANCIER	VOLUME	PRIX UNITAIRE	MONTANT DE L'OPERATION
F. Granotier et Etoile Finance	Droits préférentiels de souscription	914 953	0,00023 €	211 €
F. Granotier et Etoile Finance	Actions	40 718	0,48954 €	19 933 €

10.5 Comité d'audit

Le conseil d'administration réuni en date du 23 juin 2015 avait décidé de mettre en place un comité d'audit composé de deux membres. Suite à la crise sanitaire de 2020, l'activité de ce comité a été suspendue et aucune réunion n'a eu lieu depuis l'examen des comptes semestriels 2019.

10.6 Conventions (article L.225-37-4 2° du code de commerce)

Nous vous signalons qu'en application de l'article L.225-37-4 2° du code de commerce nous avons eu connaissance d'une convention intervenue entre la Société et la société Etoile Finance, holding détenue par Monsieur Granotier.

Dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital réalisée en mars 2023, la société Etoile Finance, dont Monsieur Frédéric Granotier est gérant et actionnaire, et qui possède une expertise forte en matière de levée de fonds a été mandatée par le Conseil d'administration de la Société pour identifier des investisseurs susceptibles de participer à l'augmentation de capital.

Les honoraires ont été fixés à 5% du montant de la levée de fonds, plafonnés à 120 000 € HT. La levée de fonds ayant dépassé 2,4 M€, les honoraires versées à Etoile Finance dans le cadre de cette convention ont représenté 120 000 € HT et ont été imputés sur la prime d'émission.

En dehors de cette convention, nous n'avons connaissance d'aucune autre convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre Société et, d'autre part, une autre société dont notre Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11. AUTRES INFORMATIONS

11.1 Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune prise de participation ou de contrôle.

11.2 Identité des détenteurs du capital

Au 31 décembre 2023, le seul actionnaire identifié détenant plus de 5% du capital est Monsieur Frédéric Granotier qui détient directement et indirectement via sa société Etoile Finance 6 % du capital de la Société.

11.3 Etat des engagements hors bilan

Se reporter à la note 29 de l'annexe aux comptes annuels 2023 de la Société.

11.4 Informations sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D. 441-4 du code de commerce, nous vous présentons sous forme de tableau les informations requises sur les délais de paiement des clients et des fournisseurs correspondant à la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des créances sur les clients et des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance en K€ :

2023	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement (hors factures fournisseurs non parvenues, hors factures clients à établir, clients effets à recevoir)												
Montant des factures concernées	476	205	106	146	743	1 199	350	206	26	65	6	303
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	10%	4%	2%	3%	16%	25%	X					
Pourcentage du CA TTC de l'exercice	X						5%	3%	0%	1%	0%	5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues						0					2 173	2 173

NB : les ventilations concernent les postes nets

L'établissement de l'analyse des factures clients non réglées à la clôture appelle les observations suivantes :

- Les factures cédées dans le cadre du contrat d'affacturage, du fait du caractère « confidentiel » de ce contrat sont comprises dans l'analyse ci-dessus alors que le montant correspondant figure dans les engagements hors bilan (534 K€ au 31 décembre 2023) ;
- Dans les factures exclues figurent les factures en litige et les clients douteux.

2022	Article D. 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement (hors factures fournisseurs non parvenues, hors factures clients à établir, clients effets à recevoir)												
Montant des factures concernées	526	568	67	151	206	993	589	180	61	39	54	333
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	7%	8%	1%	2%	3%	14%						
Pourcentage du CA TTC de l'exercice							9%	3%	1%	1%	1%	5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Montant total des factures exclues					68	68					2 368	2 368

11.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice social clos le 31 décembre 2019	Exercice social clos le 31 décembre 2020	Exercice social clos le 31 décembre 2021	Exercice social clos le 31 décembre 2022	Exercice social clos le 31 décembre 2023
1 – Capital en fin d'exercice					
Capital social	14 193 496 €	2 807 269€	2 810 684€	3 178 147€	3 766 290 €
Nombre des actions ordinaires existantes	14 193 496	14 911 622	14 929 768	16 882 280	20 007 374
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations	-				
- Par exercice de droits de souscription/AGA	737 750	3 584 808	3 222 839	3 722 500	4 025 000
2 – Opérations et résultats de l'exercice				-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	8 594 220€	6 307 211€	6 112 678€	5 644 082€	5 408 406€
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(479 642 €)	(41 533 €)	(2 296 671€)	589 921€	(1 540 736 €)
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(5 174 774 €)	(15 452 €)	(2 815 387 €)	(162 069 €)	(663 363 €)
Résultat distribué	-			-	-
3 – Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,06€	0,02€	(0.13€)	0,03 €	(0,06 €)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,36 €)	(0,00€)	(0.19€)	(0,10 €)	(0,03 €)
Dividende attribué à chaque action					
4 – Personnel					
Effectif des salariés à la clôture de l'exercice	60	48	51(*)	36	32
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 751 727 €	2 101 722 €	2 169 884 €	2 103 733 €	1 470 412 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvre sociale...)	1 057 667 €	819 171 €	846 495 €	769 079 €	538 948 €

(*) inclut l'effectif de Lorenz Light Technic

11.6 Commentaires sur les principaux risques et incertitudes

Se reporter au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » du Prospectus de la Société visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 17 décembre 2015, disponible sur le site internet de Lucibel, espace Investisseurs, rubrique Documents.

11.7 Résultats financiers du Groupe au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2023
I. - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social (i)	14 193	14 193	2 807	2 811	3 766
b) Nombre d'actions émises	14 193 496	14 193 496	14 911 622	14 929 768	20 007 374
II. - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxe (i)	17 564	13 551	10 198	9 147	9 035
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions (i)	(2 645)	(10 389)	(2 141)	(1 928)	(555)
c) Impôts sur les bénéfices (i)	75	(91)	11	16	17
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions (i)	(5 068)	(12 013)	(2 569)	(2 926)	73
e) Montant des bénéfices distribués (i)	-	-			
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions (ii)	(0,19)	(0,73)	(0,14)	(0,13)	(0,03)
b) Bénéfice après impôts amortissements et provisions (ii)	(0,36)	(0,84)	(0,18)	(0,20)	0,00
c) Dividende versé à chaque action					
IV. - Personnel					
a) Nombre de salariés à la clôture (iii)	131	112	71	64	52
b) Montant de la masse salariale (i) (iv)	5 439	4 737	2 827	2 865	2 239
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (i) (v)	1 986	1 744	1 059	1 085	814

(i) Montant en K€

(ii) Montant en €

(iii) Jusqu'en 2019 inclus, le nombre de salariés incluait les salariés de Cordel, filiale en cours de liquidation

(iv) De même pour la masse salariale qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant de la masse salariale de Cordel

(v) De même pour le montant des sommes versées au titre des avantages sociaux qui comprenait jusqu'en 2019 inclus le montant versé pour Cordel

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Musée Yves Saint Laurent, Marrakech, Maroc



Dior Light Suite – Plaza Athénée -Paris France

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2022 ET 2023

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	4	9 035	8 177
Achats consommés	5	(3 217)	(3 964)
Marge sur achats consommés		5 818	4 213
en % du chiffre d'affaires		64,4%	51,5%
Charges externes	6	(2 700)	(3 009)
Charges de personnel	7	(3 052)	(3 621)
Impôts et taxes	8	(78)	(87)
Autres produits d'exploitation	9	982	1 081
Autres charges d'exploitation	10	(454)	(72)
Excédent brut d'exploitation		516	(1 495)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	11	(382)	(1 060)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		134	(2 556)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		134	(2 556)
Résultat financier	12	(26)	(54)
Résultat courant des sociétés intégrées		108	(2 609)
Résultat exceptionnel	13	(52)	282
Impôts sur les bénéfices	14	17	40
Résultat net de l'ensemble consolidé		73	(2 287)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	15		
Intérêts minoritaires			
Résultat net		73	(2 287)
Résultat net par action	16	0,00	(0,14)
Résultat net dilué par action		0,00	(0,14)

BILAN

Données en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	17	3 604	3 428
<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	18	2 117	2 117
Immobilisations corporelles	19	422	429
Immobilisations financières	20	172	166
Total actif immobilisé		4 198	4 022
Stocks et en-cours	21	2 901	3 171
Clients et comptes rattachés	22	523	266
Autres créances et comptes de régularisation	23	1 175	1 399
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	708	568
Total actif circulant		5 307	5 404
TOTAL ACTIF		9 505	9 426

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS en K€	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	25	3 766	3 178
Primes liées au capital		3 698	2 070
Réserves de conversion		(195)	(204)
Résultat de l'exercice		73	(2 287)
Réserves		(6 964)	(4 661)
Total Capitaux propres		378	(1 904)
Intérêts hors groupe			
Autres fonds propres	27	429	821
Provisions	28	625	680
Emprunts et dettes financières	29	3 404	4 454
Fournisseurs et comptes rattachés	30	2 160	2 121
Autres dettes et comptes de régularisation	31	2 510	3 254
Total Dettes		8 074	9 829
TOTAL PASSIF		9 505	9 426

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€ sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère
	Nbre d'actions	Montant					
Au 31/12/2021	14 929 768	2 811	534	(375)	(4 286)	(213)	(1 530)
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	1 952 512	367	1 536				1 903
Résultat net de la période					(2 287)		(2 287)
Ecart de conversion						10	10
Autres variations							-
Au 31/12/2022	16 882 280	3 178	2 070	(375)	(6 573)	(203)	(1 904)
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	3 125 094	588	1 629				2 217
Résultat net de la période					73		73
Ecart de conversion						(8)	(8)
Autres variations					(16)	16	-
Au 31/12/2023	20 007 374	3 766	3 698	(375)	(6 517)	(195)	378

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Données en K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	73	(2 287)
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence	-	
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	(445)	515
Gains ou pertes sur cession	896	(534)
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	(41)	(7)
Produit / Charge d'impôt différé sur le résultat	-	-
Marge brute d'autofinancement (A)	482	(2 313)
Variation des stocks	271	32
Variation des créances clients	(542)	822
Variation des dettes fournisseurs	241	128
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(414)	(324)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)	38	(1 655)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(200)	(65)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(547)	(409)
Décaissements liés aux prêts et dépôts	(6)	(0)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	49	604
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	22
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise	(12)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (C)	(716)	152
Augmentation de capital de la société mère	2 217	1 903
Cession (acquisition) d'actions propres	-	
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (y.c avances conditionnées)	(1 429)	(818)
Emission d'emprunts et de dettes financières	30	2
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (D)	818	1 088
Incidence des variations des cours de devises (E)	(0)	
Variation de trésorerie nette (B+C+D+E)	140	(415)
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	565	980
<i>Trésorerie à la clôture</i>	705	565

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie et équivalent de trésorerie	708	568
Trésorerie passive	(3)	(3)
Trésorerie nette	705	565

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ASPECTS GENERAUX	41
Note 1 Comptes consolidés et principes comptables.....	41
Note 2 Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises.....	49
Note 3 Secteurs opérationnels	49
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	50
Note 4 Chiffre d'affaires	50
Note 5 Achats consommés	51
Note 6 Charges externes.....	51
Note 7 Effectifs et charges de personnel.....	52
Note 8 Impôts et taxes.....	52
Note 9 Autres produits d'exploitation.....	53
Note 10 Autres charges d'exploitation.....	53
Note 11 Dotations aux amortissements et aux provisions.....	53
Note 12 Résultat financier	54
Note 13 Résultat exceptionnel.....	55
Note 14 Impôts sur les bénéfices.....	55
Note 15 Entités mises en équivalence	56
Note 16 Résultat par action.....	57
NOTES RELATIVES AU BILAN	58
Note 17 Immobilisations incorporelles.....	58
Note 18 Écarts d'acquisition	59
Note 19 Immobilisations corporelles.....	60
Note 20 Immobilisations financières.....	60
Note 21 Stocks	61
Note 22 Clients et comptes rattachés.....	61
Note 23 Autres créances et comptes de régularisation	62
Note 24 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	62
Note 25 Capitaux propres et informations sur le capital	62
Note 26 Plans d'options et assimilés.....	63
Note 27 Autres fonds propres	64
Note 28 Provisions	64
Note 29 Emprunts et dettes financières.....	66
Note 30 Fournisseurs et comptes rattachés.....	67
Note 31 Autres dettes et comptes de régularisation.....	68
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	69
Note 32 Engagements hors bilan.....	69
Note 33 Informations sur les parties liées	70
Note 34 Événements post-clôture	70
Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes	70

ASPECTS GÉNÉRAUX

Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'éclairage innovantes basées en particulier sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale. Son activité s'articule autour de deux verticales d'excellence : la lumière cosmétique et la lumière scénographique.

La lumière scénographique qui concentre les activités du Groupe en matière de création d'expériences lumineuses distinctives est principalement portée par **Procédés Hallier**. Cette verticale est complétée par la *Business Unit* Projets Spéciaux qui s'appuie sur l'expertise forte de l'équipe R&D de Lucibel afin de favoriser le déploiement de technologies lumineuses sur mesure.

La lumière cosmétique est principalement portée par Lucibel.le Paris, qui met à profit l'expertise technologique de Lucibel afin de développer une gamme de produits à la pointe de l'innovation en matière de photobiomodulation. Le Groupe est également spécialiste du bien-être par la lumière LED avec une offre de luminaires circadiens et se positionne comme pionnier sur la technologie LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière.

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme, régie par les dispositions de la loi française et dont le siège social est situé à Barentin (France).

Le Groupe Lucibel compte 52 collaborateurs au 31 décembre 2023 et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9 034 K€ au cours de l'exercice 2023.

NOTE 1 – Comptes consolidés et principes comptables

Les comptes consolidés sont établis suivant le règlement ANC n°2020-01.

Les comptes consolidés 2023 du Groupe Lucibel (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 avril 2024.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 705 K€ et de capitaux propres de 378 K€. A cette date, l'endettement du Groupe s'élève à 3 833 K€ (y compris 429 K€ d'avances conditionnées).

Au cours de l'exercice 2023, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement par l'augmentation de capital réalisée en avril 2023 qui a permis de renforcer les fonds propres de plus de 2,2 M€.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les 12 prochains mois, le Groupe a, d'une part, obtenu via sa filiale Procédés Hallier, détenue à 100%, un nouveau financement bancaire avec la Banque Populaire d'Alsace de 700 K€, prêt débloqué au mois de février 2024. Il a, d'autre part, décidé de lancer, le 23 avril 2024, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Faisant usage de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2022, cette opération devrait permettre de lever entre 1,6 et 2,15 M€ bruts. Le Groupe a obtenu de deux investisseurs, une garantie de souscription de 1,6 M€ (représentant 74,39% du montant cible de l'opération) lui permettant de confirmer que l'opération sera menée à son terme. Le résultat de cette opération sera connu le 21 mai et les fonds seront mis à disposition du Groupe le 24 mai 2024.

Par ailleurs, le Groupe va continuer à étudier diverses solutions de financement qui peuvent consister en des prêts bancaires pour financer son besoin en fonds de roulement, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

Jugement et recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience opérationnelle accumulée, de données de marché disponibles et sur la base d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Appréciation de la valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée indéterminée

Le Groupe LUCIBEL considère qu'il n'y a pas de durée d'utilisation limitée aux écarts d'acquisition et aux marques comptabilisés à l'actif de son bilan. En conséquence, ces éléments incorporels ne font pas l'objet d'un amortissement mais de tests de valeur à la clôture de chaque exercice dont les modalités sont précisées dans la note 18 de l'annexe.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et interprétations :

- pour déterminer les frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par l'article 212-3 du Plan comptable général sont satisfaits ;
- pour apprécier le caractère recouvrable de ces actifs qui repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité.

- Provisions

Lucibel et ses filiales peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. La direction du Groupe se rapproche de ses conseils et met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en note 28.

Description des principes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation

(i) Périmètre de consolidation

Les entités contrôlées par la Société sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités dans lesquelles la société détient une influence notable sont mises en équivalence.

(ii) *Transactions éliminées dans les états financiers*

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) *Transactions en monnaie étrangère*

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de conversion reconnus postérieurement au 1er janvier 2021 dans les comptes individuels sont maintenus au bilan dans les comptes consolidés. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

(ii) *États financiers des activités à l'étranger*

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de clôture 31/12/2023	Taux Moyen 2023	Taux de clôture 31/12/2022	Taux Moyen 2022
AED	Dirham EAU	4,06000	4,00000	3,94000	4,05940
CHF	Franc Suisse	0,92600	0,97180	0,98470	1,00510
CNY	Yuan	7,85090	7,66002	7,35820	7,08001
HKD	Dollar de Hong Kong	8,63140	8,46497	8,31630	8,25123
MAD	Dirham Marocain	10,94000	11,07000	11,20000	10,83608

Méthodes d'évaluation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation ;
- les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition de l'entité acquise, prenant en considération les compléments de prix éventuels définis dans le contrat d'acquisition et les coûts directement imputables à l'acquisition ;
- l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

L'identification et la valorisation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1^{er} exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour affecter l'écart d'acquisition dégagé. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses et les conditions déterminées lors de l'acquisition, étant rappelé qu'à ce jour aucune acquisition de titres n'a généré un écart d'acquisition négatif.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

(i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles ont une durée de vie limitée ; elles font l'objet de tests de valeur dans le cas contraire.

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par l'article 212-3 du Plan comptable général sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients.....	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement.....	1 à 3 ans
Licences et logiciels.....	1 à 3 ans

(v) Dépréciation

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Immobilisations corporelles

(i) Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) *Actifs loués*

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles incluent une clause de rachat. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « *Emprunts et dettes financières* ».

(iii) *Coûts ultérieurs*

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules en location financement	4 à 5 ans

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits. Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Stocks

Les stocks sont constitués :

- (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe ;
- (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation, notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité, étant rappelé que les entités du Groupe ont souscrit des assurances crédit dont les effets sont pris en compte dans l'évaluation des provisions éventuelles.

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (factor) auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement à court terme. De ce fait, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste clients en application de la réglementation comptable. Par ailleurs, il convient de préciser que les contrats d'affacturages ne sont pas sans recours pour le factor puisqu'ils stipulent que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 45 jours après leur échéance seront « définancées ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent au bilan, dans la rubrique « *Emprunts et dettes financières* » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

Provisions

En accord avec les articles 322-3 et 322-2 du Plan comptable général, une provision est comptabilisée dans le résultat lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres dettes financières sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des contrats de crédit-baux,
- des découverts bancaires.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme. Ils sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) légales et conventionnelles du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés ; il est comptabilisé en résultat d'exploitation dans le poste « *Dotations aux amortissements et provisions* ». L'incidence des variations d'hypothèse est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le Groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

Impôt sur le résultat

Depuis 2014 le Groupe bénéficie du régime d'intégration fiscale auquel adhère toutes les entités détenues à plus de 95% et ce, dès l'exercice suivant celui de leur acquisition.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires qui apparaissent dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou actifs employés, ventilation du résultat d'exploitation) par secteur d'activité ou zone géographique, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles, la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle étant issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de l'entreprise.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) qui a été assimilé à une subvention publique jusqu'au 31 décembre 2021. En effet, ce traitement restait possible pendant une période de transition de trois exercices à compter de la date de première application du règlement ANC n°2020-01.

Le CIR obtenu en 2023 vient en déduction de l'impôt sur les bénéfices.

La part des CIR antérieurs à 2022 relative à des frais de développement capitalisés a été enregistrée en « Produits constatés d'avance » et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Ces avances sont enregistrées en « *Autres fonds propres* ».

NOTE 2 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

La seule modification de périmètre concerne Lucibel Suisse, société liquidée en février 2023.

La liquidation de Lucibel Africa n'étant toujours pas prononcée, cette filiale reste dans le périmètre de consolidation du Groupe, mais les créances de Lucibel vis-à-vis de sa filiale ont été dépréciées pour faire face au risque d'irrecouvrabilité et elles n'ont pas été éliminées dans le cadre de la consolidation car elles ne seront sûrement jamais recouvrées.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2023	% contrôle 2022
Lucibel SA	France	IG	Société mère	Société mère
Lucibel.le Paris (ex Line 5)	France	IG	100%	100%
Procédés Hallier	France	IG	100%	100%
Lucibel Africa (2)	Maroc	IG	80%	80%
Diligent Factory (3)	Chine	IG	100%	100%
Lucibel Asia (3)	Chine (HK)	IG	100%	100%
Lucibel Middle East	EAU	MEQ	40%	40%
SLMS	France	MEQ	49,8%	49,8%

(1) IG : Intégration globale, MEQ: Mise en équivalence

(2) société en cours de liquidation

(3) société en sommeil

NOTE 3 - Secteurs opérationnels

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions basées sur la technologie LED.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 4 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est facturé uniquement à partir d'entités de facturation basées en France, le Groupe n'ayant plus aucune filiale active à l'étranger.

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2023	2022
France	7 691	7 659
Europe	302	79
Reste du monde	1 042	439
Total	9 035	8 177

Répartition du CA par nature	2023	2022
Ventes de produits	8 065	7 986
Prestations de service	970	191
Total	9 035	8 177

Sur l'ensemble de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en hausse de 10,5% par rapport à celui de l'exercice 2022.

Les variations sont très contrastées selon les activités :

- **Procédés Hallier**, filiale spécialisée en éclairages muséographiques, qui conçoit et fabrique des luminaires permettant de mettre en valeur des œuvres d'art dans les musées, voit son chiffre d'affaires annuel 2023 progresser de 15 % par rapport à celui de l'exercice 2022, à 2 861 K€.
- **L'activité historique** du Groupe, Lucibel Pro, qui intervient sur les marchés tertiaires, continue son repli conformément au repositionnement du Groupe autour de ses verticales à forte marge. En conséquence, le chiffre d'affaires de cette activité a reculé de 31% entre 2022 et 2023.
- **Lucibel.le Paris**, filiale du Groupe en charge de la commercialisation de solutions cosmétiques s'appuyant sur la technologie LED, enregistre une hausse remarquable de son chiffre d'affaires de 149% par rapport à l'exercice 2022, portée notamment par la 1^{ère} commande de DIOR livrée dans le cadre du partenariat signé en juillet 2022.

La part des ventes réalisées à l'étranger augmente sensiblement et représente 14,9 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2023, contre 6,3% en 2022. Grâce à deux projets très significatifs à l'étranger, le chiffre d'affaires de Procédés Hallier à l'export a notamment représenté un peu moins de 30% sur l'exercice 2023 contre 9% en 2022.

Avec le développement des activités de la BU Projets spéciaux, la part des prestations de service dans le chiffre d'affaires augmente et passe de 2,3% en 2022 à un peu moins de 11% en 2023, évolution qui a un impact positif sur le taux de marge brute.

NOTE 5 – Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En K€	2023	2022
Achats et variation de stock de matières premières	2 144	2 391
Achats et variation de stock de marchandises	784	1 126
Achats d'études et sous-traitance	87	226
Achats non stockés de matières et fournitures	201	222
Achats consommés	3 217	3 964

Sur l'exercice 2023, le Groupe a enregistré une très forte augmentation de son taux de marge brute, qui passe de 51,5% du chiffre d'affaires en 2022 à 64,4% en 2023. Cette évolution reflète le repositionnement du Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée. Compte tenu de la hausse du chiffre d'affaires, la marge brute en valeur progresse très fortement passant de 4 213 K€ en 2022 à 5 818 K€ en 2023.

NOTE 6 - Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille les charges externes supportées par le Groupe :

Répartition des charges externes	2023	2022	Variation	
			en K€	en %
Locations immobilières et charges locatives	571	602	(31)	-5%
Autres locations (véhicules, matériel)	97	133	(37)	-27%
Entretien et réparations	261	274	(13)	-5%
Assurances	57	69	(12)	-17%
Commissions	361	294	67	23%
Honoraires	555	514	41	8%
Publicité / communication	258	307	(49)	-16%
Transports sur achats et ventes	226	460	(234)	-51%
Frais de déplacement - Missions - Réceptions	115	145	(30)	-21%
Frais postaux et téléphone	73	93	(20)	-22%
Services bancaires	61	67	(7)	-10%
Autres	64	49	15	31%
Total	2 700	3 009	(310)	-10%

Les charges externes diminuent de 10 % entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023, ce qui traduit les efforts du Groupe pour mettre sa structure de coûts en adéquation avec son activité.

Les charges externes connaissent des évolutions différentes suivant la nature des dépenses :

- Ainsi, **l'augmentation de 23% des commissions** s'explique par la forte progression de l'activité de la filiale Lucibel.le Paris, dont les produits sont commercialisés en partie par une équipe de vendeurs à domicile indépendants dont le mode de rémunération est exclusivement basé sur des commissions d'où la progression enregistrée sur l'exercice.
- **L'augmentation de 8% des honoraires** s'explique par le recours ciblé à certains prestataires, notamment sur des aspects scientifiques ou opérationnels. Les frais liés à la cotation de Lucibel représentent également une part significative de ces honoraires.
- **La baisse des frais de transport de 51%** s'explique par un retour progressif à la normale au niveau des conditions de transport après deux années de tensions sur ce poste de dépenses.
- **La baisse des frais de « Locations immobilières et charges locatives »** s'explique par la fin du bail de Lorient et par des charges locatives moins élevées que prévues.
- **La baisse du poste « Autres locations » tout comme la baisse du poste « Frais de déplacement »** est à mettre en perspective avec la baisse des effectifs induite par le plan de restructuration, mis en place par le Groupe fin 2022.
- **La rationalisation des dépenses de marketing / communication** a permis d'enregistrer une diminution de ce poste de 16 % entre les 2 exercices.
- L'évolution des autres postes s'explique par une revue systématique des dépenses qui a permis de réduire certains postes, notamment les assurances et les frais bancaires.

NOTE 7 - Effectifs et frais de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2023, l'effectif total du Groupe s'élève à 52 salariés contre 56 au 31 décembre 2022.

Charges de personnel

Les charges de personnel ont diminué de 16% entre les deux exercices, passant de 3 621 K€ en 2022 à 3 052 K€ en 2023. Cette évolution s'explique par le plein effet des mesures du plan de restructuration mis en place par le Groupe au cours du dernier trimestre 2022.

NOTE 8 – Impôts et taxes

La diminution du poste « *Impôts et taxes* », qui passe de 87 K€ en 2022 à 78 K€ en 2023, s'explique par le plafonnement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) mis en œuvre dans le cadre du plan de relance adopté par l'Etat suite à la crise sanitaire.

NOTE 9 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En K€	2023	2022
Production stockée	(104)	372
Frais de développement capitalisés	408	319
Matériel de démonstration	103	
Subvention d'exploitation	21	4
Autres produits	510	319
Transfert de charges	44	67
Total	982	1 081

La production stockée diminue fortement sur l'exercice car le Groupe a livré début 2023 les produits qu'il avait stockés pour la 1^{ère} commande DIOR.

Les frais de développement capitalisés correspondent à une partie des frais de personnel de recherche et développement portés par Lucibel SA. Ils augmentent de 28% entre les deux exercices, traduisant les efforts soutenus du Groupe en matière de recherche et développement.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment :

- la reprise en résultat des CIR des années antérieures à 2022 au rythme de l'amortissement des dépenses de recherche capitalisées (53 K€) ;
- la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 246 K€.

NOTE 10 - Autres charges d'exploitation

Sur l'exercice 2023, le montant des autres charges d'exploitation s'élève à 454 K€ contre 72 K€ en 2022. Cette évolution s'explique :

- par la comptabilisation des redevances dues à Olivier Lapidus pour le design du masque de beauté OVE qui ont représenté 150 K€ en 2023 contre 35 K€ en 2022 ;
- par l'enregistrement d'une perte de 201 K€ sur les créances irrécouvrables de la filiale Lucibel Suisse, liquidée en février 2023.

NOTE 11 - Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	2023	2022
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. incorporelles	383	279
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. corporelles	139	124
Dot. / (Rep.) provisions sur stock	30	713
Dot. / (Rep.) provisions sur créances clients	(197)	25
Dot. / (Rep.) provisions	27	(80)
Total	382	1 060

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent les dépenses de recherche et de développement qui sont capitalisées et amorties en moyenne sur 3 ans à compter du début de la commercialisation du produit visé par les frais de recherche.

Les dotations aux provisions sur stock résultent d'un travail d'analyse des produits détenus en stock afin de prendre en compte l'obsolescence de certains produits, compte tenu de l'évolution des marchés sur lesquels le Groupe intervient. En 2022, le Groupe ayant décidé de cesser l'activité Lorenz Light Technic et de restructurer son activité Lucibel Pro pour s'orienter vers des segments de marché à plus haute valeur ajoutée, des dotations aux provisions supplémentaires avaient été enregistrées afin de tenir compte des perspectives de commercialisation des produits concernés par ces évolutions stratégiques et commerciales. En 2023, les dotations enregistrées sont en phase avec l'activité.

Les dotations aux provisions sur créances clients concernent quelques dossiers pour lesquels le recouvrement n'est pas certain malgré les moyens mis en œuvre pour recouvrer les créances.

Enfin, les reprises de provisions concernent des litiges clients résolus et des reprises de provisions pour SAV.

NOTE 12 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

En K€	2023	2022
Dotations financières aux amortissements et provisions	(6)	(3)
Intérêts et charges assimilées	(76)	(48)
Différences négatives de changes	-	-
Autres charges financières	(14)	(6)
Total des charges financières	(96)	(57)
Autres intérêts et produits assimilés	6	3
Reprise de dotations aux amortissements et aux provisions financières	64	-
Différences positives de change	-	-
Autres produits financiers	0	0
Total des produits financiers	70	3
Résultat financier	(26)	(54)

L'augmentation des charges d'intérêts s'explique par le paiement d'intérêts sur les Prêts Garantis par l'Etat consentis en 2020 et 2021. Pour ces emprunts, la Groupe a opté pour un différé supplémentaire d'un an suivi d'un remboursement sur 4 ans, mais les emprunts sont productifs d'intérêts dès le début du différé.

NOTE 13 – Résultat exceptionnel

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En K€	2023	2022
Produit net /(Perte nette) sur cession d'immobilisations corporelles	11	544
Produit net /(Perte nette) sur cession de titres	(902)	(3)
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles abandonnées	(17)	(9)
Subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	2	2
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(1)	(24)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	45	236
Autres produits et charges exceptionnels	(125)	(274)
(Dotations) / Reprises de provisions	935	(191)
Total	(52)	282

Sur l'exercice, le Groupe a enregistré une perte nette sur les titres de Lucibel Suisse à hauteur de 902 K€, laquelle est totalement compensée par la reprise de provisions pour dépréciation qui avait été constituée pour couvrir ces mêmes titres. Les autres produits et charges exceptionnels correspondent notamment à des dossiers contentieux prud'hommaux soldés sur l'exercice.

Pour rappel, sur l'exercice 2022, le résultat exceptionnel intégrait la plus-value de cession de 537 K€ sur l'une des deux parcelles de terrain dont le Groupe était resté propriétaire au moment de la cession de son site de Barentin en avril 2019 et des frais de restructuration à hauteur de 276 K€.

NOTE 14 - Impôts sur les bénéfices

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
(Charge) Produit d'impôt courant	17	40
(Charge) Produit d'impôts différés		-
Total	17	40

Impôts différés par nature

En K€	31/12/2022	Variation	Entrée de périmètre	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	(138)	21		(117)
Déficits reportables et autres différences temporaires	138	(21)		117
Total	0	0	0	0

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence et des activités abandonnées	56	(2 327)
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	<i>25,00%</i>	<i>25,00%</i>
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	(14)	582
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits antérieurs activés non utilisés		
Déficits de la période non activés	(27)	(457)
Différentiel de taux	21	(2)
CIR		(40)
Autres éléments	37	(43)
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	17	40

Au 31 décembre 2023, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs s'élèvent à 49 180 K€. Il s'agit de déficits reportables de manière indéfinie en France. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de 1 M€.

Les déficits reportables des entités en sommeil ou liquidées n'ont pas été repris car il y a peu de probabilité qu'ils puissent être utilisés par le Groupe.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1^{er} janvier 2015, la société Lucibel.le Paris et à compter du 1^{er} janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare, qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015, a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en 2016. De même, Lucibel Barentin et Cordel Développement ont été absorbées par voie de TUP en 2018. Enfin, Lorenz Light Technic a rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2020 et a été absorbée par voie de TUP au 31 décembre 2021. La filiale Cordel en est sortie du fait de sa liquidation prononcée le 14 janvier 2020.

NOTE 15 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société SLMS, détenue à 47%, puis à 50% entre mars 2018 et décembre 2022 et à 49,8% depuis décembre 2022, et depuis le 1^{er} juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

Pour rappel, la société SLMS est une société mise en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert des salariés vers Lucibel SA.

En K€	SLMS	Lucibel Middle East (*)	
		en K€	En KAED
Actifs courants	325	261	1 029
Actifs non courants		0	1
Capitaux propres	(386)	(1 684)	(6 635)
Passifs courants	711	1 942	7 650
Passifs non courants		4	15
Chiffre d'affaires		314	1 238
Résultat net	(18)	13	53

(*) Chiffres de 2021, derniers chiffres disponibles

NOTE 16 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (hors titres d'autocontrôle)

Pour l'exercice 2022, le Groupe ayant enregistré une perte, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 26) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Pour l'exercice 2023, le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions diluées. Pour évaluer ce nombre, on ajuste le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en y ajoutant les actions supplémentaires qui seraient créées si tous les instruments donnant droit au capital de façon différée étaient convertis en actions ordinaires.

Résultat par action	2023	2022
Résultat de l'exercice (en K€)	73	(2 287)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	19 195 301	16 064 820
Résultat de base par actions (€ / action)	0,00	(0,14)
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	23 220 301	
Résultat dilué par action (€ / action)	0,00	(0,14)

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2022	2 638	2 847	706	593	555	219	7 558
Acquisitions					29	547	576
Sorties		(1 290)			(28)	(5)	(1 323)
Variations de périmètre				(141)			(141)
Reclassement / mise au rebut		313				(313)	-
Autres variations					(0)		(0)
Au 31 décembre 2023	2 638	1 869	706	452	555	448	6 669

AMORTISSEMENTS en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2022	(522)	(2 295)	(637)	(141)	(536)	-	(4 130)
Dotations		(300)	(69)		(14)		(383)
Sorties		1 279			28		1 307
Variations de périmètre				141			141
Reclassement en passif des activités abandonnées							-
Autres variations					0		0
Au 31 décembre 2023	(522)	(1 316)	(706)	-	(521)	-	(3 065)

VALEUR NETTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2022	2 117	552	69	452	19	219	3 428
Au 31 décembre 2023	2 117	553	-	452	34	448	3 604

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

NOTE 18 - Écarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette en début d'exercice	2 117	2 117
Mouvement de périmètre		
Perte de valeur en dotation pour dépréciation des écarts d'acquisition		
Valeur nette en fin d'exercice	2 117	2 117

Le Groupe n'a pas enregistré de dépréciations sur les écarts d'acquisition comptabilisés au 31 décembre 2023.

Répartition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Au 31 décembre 2023, les écarts d'acquisition se décomposent, en valeur nette, de la façon suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Procédés Hallier	1 626	1 626
Confidence	491	491
Total	2 117	2 117

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED) :

- l'UGT Procédés Hallier représente la présence du Groupe dans l'activité des musées ;
- l'UGT Confidence représente la présence du Groupe sur le secteur du luminaire-mobilier ;

L'UGT Lucibel (sans écart d'acquisition attaché) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

Tests de perte de valeur

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

Pour Procédés Hallier et Confidence, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 2,5%.

Sur la base de ces éléments, la direction de Lucibel estime qu'il n'est pas nécessaire de déprécier l'écart d'acquisition attaché à Procédés Hallier ni à Confidence.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'excédent brut d'exploitation du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

NOTE 19 - Immobilisations corporelles

Les principales variations de l'exercice correspondent à :

VALEUR BRUTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisation s en cours	Total
Au 31 décembre 2022	843	-	651	231	5	1 730
Acquisitions	32		126		13	171
Sorties	(14)		(117)	(81)		(212)
Variations de périmètre						-
Reclassements et mises au rebut			18		(18)	-
Autres variations	(5)		0			(5)
Au 31 décembre 2023	856	-	678	150	-	1 684

AMORTISSEMENTS en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisation s en cours	Total
Au 31 décembre 2022	(745)	-	(510)	(46)	-	(1 301)
Dotations	(35)		(65)	(40)		(139)
Sorties	14		114	46		174
Variations de périmètre						-
Reclassement en passif net des activités abandonnées						-
Autres variations	5		(0)			5
Au 31 décembre 2023	(761)	-	(461)	(40)	-	(1 262)

VALEUR NETTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Immobilisation s en cours	Total
Au 31 décembre 2022	98	-	141	185	5	429
Au 31 décembre 2023	95	-	217	110	-	422

Au cours de l'exercice, le Groupe a sorti un véhicule financé en crédit-bail qui était mis à disposition de l'un des salariés du Groupe.

NOTE 20 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées

- de titres de participation de sociétés non consolidées pour un montant de 4 229 K€ entièrement dépréciés (voir note 2) ;
- de créances rattachées à des participations de sociétés non consolidées, pour un montant de 4 098 K€, également entièrement dépréciés ;
- de prêts et cautionnements données dans le cadre de l'activité du Groupe pour un montant de 176 K€ dont 4 K€ dépréciés.

NOTE 21 - Stocks

La valeur nette des stocks reste quasiment stable entre les deux exercices et s'établit à 2 901 K€ au 31 décembre 2023 contre 3 171 K€ au 31 décembre 2022.

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute matières premières et composants	2 884	2 758
Valeur brute produits finis	276	380
Valeur brute marchandises	1 312	1 575
Provisions cumulées	(1 571)	(1 542)
Valeur nette	2 901	3 171

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2023 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement de certains produits finis qui impactent l'ensemble des stocks.

Au cours de l'exercice, la variation des provisions sur stocks se décompose comme suit :

En K€	Provisions sur stocks
Au 31 décembre 2022	(1 542)
Dotations	(1 531)
Reprises	1 501
Ecart de conversion	1
Au 31 décembre 2023	(1 571)

NOTE 22 - Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	2 429	2 185
Provisions cumulées	(1 906)	(1 919)
Valeur nette	523	266

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec Eurofactor concernant les sociétés Lucibel SA et Procédés Hallier. Au 31 décembre 2023, le montant total financé par le factor pour le Groupe s'élevait à 637 K€.

Dans le cadre de ce contrat, les sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance de ses clients. Ces contrats s'appliquent aux clients à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec un paiement d'avance.

NOTE 23 - Autres créances et comptes de régularisation

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs : avances et acomptes	99	303
Etat – crédit d'impôt recherche	390	373
Créances fiscales et sociales	373	336
Charges constatées d'avance	215	225
Autres créances	99	162
Total des autres actifs courants	1 175	1 399

Le montant des avances et acomptes consentis aux fournisseurs a été divisé par 3 entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023, ce qui a un impact positif sur la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe.

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 390 K€ au 31 décembre 2023 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale aux créances de crédit impôt recherche (CIR) des exercices 2020 (130 K€), 2021 (97 K€), 2022 (61 K€) et 2023 (101 K€).

Le poste « *Autres créances* » représente essentiellement le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions.

Ces créances sont, pour l'essentiel, à moins d'un an.

NOTE 24 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	708	568
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme		0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	708	568

NOTE 25 - Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 3 766 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 20 007 374 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2023, 6 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2023, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement :

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013) ;
- par la souscription d'emprunts bancaires et de prêts garantis par l'Etat ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains.

NOTE 26 - Plans d'options et assimilés

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action ;
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution ;
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution ;
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Suivant les attributions, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2022, 12 programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2019 à 2022 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 3 254 000 BSPCE ont été attribués, 550 000 ont été annulés du fait du départ des bénéficiaires ou de la non-réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2023, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 955 000 BSPCE, dont 10 000 ont été annulés du fait du départ d'un salarié. Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2021	1 624 000	0,99
Attribués	1 584 000	0,79
Exercés		
Annulés	(386 000)	1,35
Solde au 31 décembre 2022	2 822 000	0,83
Attribués	955 000	0,74
Exercés		
Annulés	(128 000)	1,27
Solde au 31 décembre 2023	3 649 000	0,79

Au 31 décembre 2023, 1 639 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,78 € à 1 € suivant les attributions.

Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

Afin de fidéliser certains managers, la Société a décidé de mettre en place des programmes d'attribution d'actions gratuites. Plusieurs plans successifs ont été mis en place dont certains sont encore en vigueur.

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 et qui ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 189 100 AGA ont été définitivement acquise en mars 2023 ;
- 25 250 attribuées en décembre 2021 et qui ont été définitivement acquises en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 496 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022. 22 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 161 900 AGA ont été définitivement acquises en juillet 2023 ;
- 312 000 attribuées en décembre 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2024. 20 000 AGA de ce programme ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition ;
- 84 000 attribuées en juillet 2023, en cours d'acquisition jusqu'en janvier 2025.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2021	385 577
Attribuées	496 400
Acquises	(72 427)
Annulées	(114 300)
Solde au 31 décembre 2022	695 250
Attribuées	84 000
Acquises	(376 250)
Annulées	(27 000)
Solde au 31 décembre 2023	376 000

NOTE 27 – Autres fonds propres

Au 31 décembre 2023, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin. L'échéancier de remboursement est présenté ci-après :

En K€	Montant initial	Taux d'intérêt effectif	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
Avance Région Normandie	1 750	0%	285	143	0	429

NOTE 28 – Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31/12/2023
Provisions pour risque produit	131	37	(46)			123
Provisions pour litiges	81					81
Provisions pour engagement de retraite	39	11				50
Autres provisions	428	77	(134)			371
Total provisions	680	125	(180)	-	-	625

Provisions

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour engagement de retraite concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2023, les engagements de retraite s'élèvent à 50 K€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros et de la métallurgie, relatives au départ et à la mise à la retraite. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1,5% ;
- application d'un taux d'actualisation brut de 3,2% pour 2023 ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- charges sociales patronales : entre 20% et 49,1% suivant les catégories de personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2024

Les autres provisions sont évaluées au cas par cas.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

NOTE 29 - Emprunts et autres dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » se ventile de la façon suivante :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes bancaires	3 245	4 244
Emprunts sur contrats de crédit-bail	111	190
Dépôt / cautionnement reçu	45	14
Concours bancaires / intérêts courus	4	6
Total emprunts et autres dettes financières	3 404	4 454

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/2022	Augmentation	Remboursements	Autre	31/12/2023
Emprunts et dettes bancaires	4 244		(999)		3 245
Emprunts sur contrats de crédit-bail	190		(38)	(41)	111
Dépôt / cautionnement reçu	14	30			45
Concours bancaires / intérêts courus	6			(2)	4
Total emprunts et autres dettes financières	4 454	30	(1 037)	(43)	3 404

L'échéancier présenté ci-dessous détaille les remboursements des différents emprunts bancaires sur les exercices futurs en intégrant les modalités de remboursement confirmées pour les prêts garantis par l'Etat (PGE).

Emprunts	Mise en place	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc 2023	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-26	31-déc-27
CIC - financement acquisition Confidence	nov-18	2,25%	38	38			
Caisse d'Epargne IDF	juin-19	1,30%	-				
BPALC - financement Lorenz	nov-19	0,80%	201	142	59		
Assurance Prospection Export	2014	0,00%	73	73-	-	-	
PGE CIC -Lucibel	mai-20		304	125	126	53	
PGE Caisse d'Epargne - Lucibel	mai-20		305	125	126	53	
PGE BPALC - Lucibel	juil-21		450	124	125	126	74
PGE Crédit agricole - Lucibel	déc-21		648	161	162	162	163
PGE CIC - Procédés Hallier	mai-20		304	125	126	53	
PGE BPALC - Lucibel (*)	juil-20		390	150	151	89	
PGE BPALC - Lucibel (*)	mars-21		302	92	93	94	24
PGE BPALC - Lucibelle Paris	déc-21		231	57	57	58	58
Total Emprunts et concours bancaires			3 245	1 213	1 026	687	319

Pour l'ensemble des PGE obtenu, le Groupe a confirmé auprès des établissements de crédit concernés qu'il optait pour un différé de 2 ans et un remboursement sur 4 ans.

Devise des emprunts et dettes financières

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

Covenants

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2023, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2023 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2023, soit 38 K€, malgré le bris de covenant.

NOTE 30 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « *Fournisseurs et compte rattachés* » inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à 2 160 K€ au 31 décembre 2023 contre 2 121 K€ au 31 décembre 2022.

NOTE 31 - Autres dettes et comptes de régularisation

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sur immobilisations	-	-
Dettes fiscales et sociales	882	985
Produits constatés d'avance	1 395	1 660
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	246	535
Autres dettes	(13)	73
Total	2 510	3 254

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux provisions de fin d'année, aux montants des charges URSSAF, cotisations retraite et prélèvement à la source à verser en janvier 2024 au titre des rémunérations versées en décembre 2023, à la TVA collectée.

Le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente, étant rappelé que cette cession n'est pas assortie d'une option d'achat à l'issue de la période de location. La plus-value reconnue au titre de 2023 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en « *Produits d'exploitation* » tandis que la plus-value résiduelle de 1 296 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

Ce poste comprend également, à hauteur de 38 K€, l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend les remises de fin d'année octroyées aux clients du Groupe pour 22 K€ et 224 K€ d'acomptes reçus par les différentes entités du Groupe.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 32 - Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2023, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2022. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

(i) *Engagements de location*

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2023, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 2 385 K€.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les loyers versés en 2023 par le Groupe dans le cadre de ses contrats se sont établis à 93 K€.

(ii) *Sûretés réelles*

Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 29. Par ailleurs, pour ce même emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31 décembre 2023, le solde de cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence s'élève à 38 K€ sur un montant initial de 570 K€.

Dans le cadre d'un emprunt mis en place avec la Banque Populaire d'Alsace, initialement au profit de Lorenz Light Technic, le Groupe avait nanti le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic. Cette filiale ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine, la société Lucibel a accordé à la Banque Populaire d'Alsace le nantissement de son fonds de commerce à hauteur du capital restant dû au moment du transfert de l'emprunt, soit 260 K€. Au 31 décembre 2023, il reste 201 K€ à rembourser sur cet emprunt.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, le Groupe bénéficie au 31 décembre 2023 d'une garantie représentant 90% du solde du montant des emprunts souscrits soit un total de 2 640 K€.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire

Lucibel SA a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 25 K€ convertis à la date de clôture. Cette garantie a été levée au cours de l'exercice 2023.

Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés. La société Citéclair ayant été liquidée, cet engagement n'a plus cours.

Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 561 704 €. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair remboursera progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif sur le semestre courant. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 331 609 € HT. La société Citéclair ayant été liquidée, cet engagement n'a plus cours.

NOTE 33 - Informations sur les parties liées

Dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général n'a pas l'objet de modification sur l'exercice 2023 et a été maintenue dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2022.

Une somme de 40 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2024 validant les comptes 2023.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 265 K€ en 2023 contre 273 K€ en 2022.

Au cours de l'exercice, 525 000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au prix d'exercice de 0,74 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

Prestations Actionnaires

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a bénéficié des prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE, holding de Monsieur Granotier, pour la conduite de l'augmentation de capital réalisée en 2023. Le montant de la prestation représente 120 K€ HT et a été imputé sur la prime d'émission.

Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 34 - Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a mis en place un emprunt de 700 K€ porté par sa filiale Procédés Hallier et a bénéficié pour cette opération d'une contre-garantie BPI de 350 K€.

Le 24 avril 2024, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) selon les modalités précisées dans la note « Financement et continuité d'exploitation » figurant dans la note 1. Chaque action détenue donne droit à un DPS, 4 DPS permettant de souscrire une action nouvelle au prix de 0,43 €. Si la totalité des droits de souscriptions sont exercés, cela conduirait la Société à créer 5 001 843 actions nouvelles et permettrait d'encaisser un produit brut de 2,15 M€. L'opération a été garantie à hauteur de 1,5 M€ par un actionnaire détenant environ 5% du capital et à hauteur de 100 K€ par un investisseur. Cette opération, dont les résultats seront connus le 21 mai avec une mise à disposition des fonds le 24 mai 2024, vise à renforcer les fonds propres de la Société et à faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2024. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,6 M€ sur l'exercice 2024.

NOTE 35 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2023 s'élèvent au titre de leur mission à 62 K€ contre 59 K€ pour l'exercice 2022.

COMPTES ANNUELS 2023



*Défilés Louis Vuitton :
dispositifs lumineux portés
par les mannequins*



Eclairages circadiens spécifiques installés dans le SPA Dior du Plaza Athénée -



Fondation Azzedine Alaïa (Paris)

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires net	3	5 408	5 644
Achats consommés	4	(2 389)	(3 168)
Marge sur achats consommés		3 020	2 477
en % du chiffre d'affaires		55,8%	43,9%
Charges externes	5	(1 928)	(2 622)
Charges de personnel	6	(2 009)	(2 873)
Impôts, taxes et versements assimilés	7	(55)	(63)
Autres produits d'exploitation	8	787	1 024
Autres charges d'exploitation	9	(281)	(34)
Excédent brut d'exploitation		(466)	(2 092)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	10	(277)	(929)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(743)	(3 021)
RESULTAT FINANCIER	11	(120)	2 240
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(863)	(780)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	(62)	355
Impôts sur les bénéfices	13	262	264
RESULTAT NET		(663)	(162)

BILAN

ACTIF - Données auditées en K€	Notes	Brut 31/12/2023	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	14	3 123	(1 784)	1 339	1 089
Immobilisations corporelles	15	937	(776)	161	199
Immobilisations financières	16	16 918	(10 229)	6 689	6 782
Total de l'actif immobilisé		20 977	(12 788)	8 189	8 071
Stocks et en-cours	17	3 529	(1 507)	2 022	2 433
Créances clients et comptes rattachés	18	2 291	(2 137)	154	542
Autres créances	19	4 038	(216)	3 822	3 143
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	20	450		450	196
Charges constatées d'avance		179		179	178
Total de l'actif circulant		10 487	(3 860)	6 627	6 492
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
Total de l'actif		31 464	(16 648)	14 816	14 563

PASSIF - Données auditées en K€	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	3 766	3 178
Prime d'émission	3 698	2 070
Report à nouveau	(2 993)	(2 831)
Résultat de l'exercice	(663)	(162)
Subventions d'investissement	3	5
Provisions réglementées	142	142
Total des capitaux propres	3 954	2 402
Autres fonds propres	429	821
Provisions pour risques et charges	493	560
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 712	3 485
Emprunts et dettes financières diverses	3 368	2 610
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 874	2 019
Dettes fiscales et sociales	534	699
Autres dettes	99	403
Produits constatés d'avance - compte de régularisation	1 353	1 564
Total des dettes	9 941	10 780
Total du passif	14 816	14 563

SITUATION NETTE

Données en K€ (sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'investiss ^t	Prov. réglementées	Total
Affectation de résultat				(2 815)	2 815			-
Imputation des pertes								-
Subvention d'investissement						(2)		(2)
Dotation aux provisions réglementées							(36)	(36)
Augmentation de capital résultant de la souscription de 1 952 512 actions au prix de 1€ (net de frais)	1 952 512	367	1 536					1 903
Résultat net de la période					(162)			(162)
Au 31 décembre 2022	16 882 280	3 178	2 070	(2 831)	(162)	5	142	2 402
Affectation de résultat				(162)	162			-
Imputation des pertes								-
Subvention d'investissement						(2)		(2)
Dotation aux provisions réglementées								-
Augmentation de capital résultant de l'acquisition de 376 250 actions gratuites	376 250	71	(71)					-
Augmentation de capital résultant de l'exercice de 263 712 BSAR permettant la création de 36 288 actions	36 288	7	(42)					(35)
Augmentation de capital résultant de la souscription de 2 712 556 actions au prix de 0,9€ (net de frais)	2 712 556	511	1 741					2 252
Résultat net de la période					(663)			(663)
Au 31 décembre 2023	20 007 374	3 766	3 698	(2 993)	(663)	3	142	3 954

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

GÉNÉRALITÉS..... 76

Note 1	Principes et méthodes comptables.....	77
Note 2	Faits marquants de l'exercice.....	79

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 81

Note 3	Chiffre d'affaires	81
Note 4	Achats consommés	81
Note 5	Charges externes.....	82
Note 6	Effectifs et charges de personnel.....	83
Note 7	Impôts et taxes.....	83
Note 8	Autres produits d'exploitation	83
Note 9	Autres charges d'exploitation.....	84
Note 10	Dotations et reprises aux amortissements et provisions	84
Note 11	Résultat financier	85
Note 12	Résultat exceptionnel.....	85
Note 13	Impôts	86

NOTES RELATIVES AU BILAN 87

Note 14	Immobilisations incorporelles.....	87
Note 15	Immobilisations corporelles.....	88
Note 16	Immobilisations financières	88
Note 17	Stocks et en-cours	89
Note 18	Clients et comptes rattachés.....	89
Note 19	Autres créances.....	90
Note 20	Disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	90
Note 21	Capitaux propres.....	90
Note 22	Autres fonds propres	93
Note 23	Provisions pour risques et charges.....	93
Note 24	Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit.....	94
Note 25	Emprunts et dettes financières diverses	94
Note 26	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	95
Note 27	Dettes fiscales et sociales	95
Note 28	Autres dettes.....	95

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 96

Note 29	Engagements hors bilan.....	96
Note 30	Événements postérieurs à la clôture.....	97
Note 31	Transactions avec les parties liées.....	97
Note 32	Honoraires des commissaires aux comptes	98
Note 33	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	98
Note 34	Tableau des filiales et des participations.....	100

GÉNÉRALITÉS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Informations relatives à l'entreprise

Lucibel S.A. (« la Société » ou « Lucibel ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en août 2008.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans le développement, la promotion et la commercialisation, principalement en France, de solutions technologiques innovantes d'éclairage LED destinées aux entreprises. La Société se diversifie également dans d'autres domaines d'application de la LED comme la cosmétique ou encore la communication par la lumière où la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à Internet par la lumière).

Lucibel SA comprend un seul établissement, situé à Barentin (Normandie) où est installé son siège social.

La Société emploie 32 collaborateurs au 31 décembre 2023 et a généré un chiffre d'affaires de 5,4 M€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels). Ils sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2023, la Société dispose d'une trésorerie brute de 450 K€ et des capitaux propres de 3 954 K€.

A cette date, le montant des avances conditionnées remboursables perçues par la Société, classées en « *Autres fonds propres* », et l'endettement bancaire s'élèvent respectivement à 429 K€ et 2 712 K€ dont un montant total à plus d'un an de 1 680 K€.

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé une augmentation de capital qui lui a permis de renforcer ses capitaux propres à hauteur de 2 252 K€, nets de frais.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les 12 prochains mois, la Société a, d'une part, obtenu via sa filiale Procédés Hallier, détenue à 100%, un nouveau financement bancaire avec la Banque Populaire d'Alsace de 700 K€, prêt débloqué au mois de février 2024. Elle a, d'autre part, décidé de lancer, le 23 avril 2024, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Faisant usage de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2022, cette opération devrait permettre de lever entre 1,6 et 2,15 M€ bruts. La Société a obtenu de deux investisseurs, une garantie de souscription de 1,6 M€ (représentant 74,39% du montant cible de l'opération) lui permettant de confirmer que l'opération sera menée à son terme. Le résultat de cette opération sera connu le 21 mai et les fonds seront mis à disposition de la Société le 24 mai 2024.

La Société confirme rester en contact avec de nombreux investisseurs et étudier de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en de nouveaux emprunts bancaires, en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables

1.1. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant des luminaires et divers accessoires et de façon plus récente de la vente de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Lucibel offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux d'une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois au titre de laquelle la Société comptabilise dans ses comptes une provision pour garantie clients.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Ces immobilisations correspondent principalement à des brevets, licences et logiciels acquis et aux frais de développement engagés par la Société en vue de la production de solutions et produits nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement, sa rentabilité ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des solutions, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les dépenses ont été comptabilisées. La Société a déclaré en 2023 un crédit d'impôt recherche de 101 K€.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels.....	1 à 3 ans

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition complété, le cas échéant, d'une évaluation des compléments de prix susceptibles d'être versés en application des protocoles d'accord signés. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement. Les frais d'acquisition des titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

1.5. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises, de composants et de produits finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat (coût de transport inclus), calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation des stocks est constituée de façon individuelle par produit en fonction de leur valeur de marché, leur obsolescence éventuelle et de leurs perspectives d'écoulement.

1.6. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients. Cette évaluation du risque de non-recouvrement s'applique également aux créances clients cédées par la Société dans le cadre de son contrat d'affacturage et pour lesquelles des difficultés de recouvrement sont identifiées, étant précisé que la Société bénéficie également d'un contrat d'assurance de ses créances clients.

1.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Le poste Produits constatés d'avance comporte en particulier la plus-value résiduelle sur la cession du site de Barentin, qui est reprise tout au long de la durée de location (engagement de 10 ans au moment de la signature du bail en avril 2019).

1.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du Groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.9. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite comptabilisé par la Société au titre de l'exercice 2023 s'est établi à 116 K€. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. Ces engagements ont été évalués à 26 K€ au 31 décembre 2023.

1.10. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2023, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leur valeur de marché, en raison de leurs échéances à court terme et compte tenu des dépréciations constatées, le cas échéant.

1.11. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs sur soldes monétaires en devises, sont intégralement provisionnés à la clôture.

Les dettes et créances en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversions sont inscrites dans des comptes transitoires.

1.12. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposée à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

1.13. Risque de crédit et risque de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée essentiellement sur la France et de façon très limitée, en Europe et en Afrique. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré maîtrisé et est resté dans les limites anticipées par la direction.

Dans le cadre du développement de son activité en France, la Société a mis en place depuis le mois de février 2011 un contrat d'affacturage lui garantissant la mobilisation d'une partie de son poste clients. Elle bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance. Ces contrats s'appliquent aux clients internationaux à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec des demandes de paiements d'avance.

1.14. Orientation industrielle

La Société a organisé, depuis le 2nd semestre 2015, la fabrication de l'ensemble de ses produits à forte valeur ajoutée, ou nécessitant une *customisation* pour s'adapter à la demande des clients, sur son site de production et d'assemblage de Barentin (Normandie), ce qui permet de garantir un haut niveau de qualité, de réduire les délais de production et de diminuer les coûts de transport.

La fabrication des autres produits est confiée à des sous-traitants européens ou asiatiques, permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de l'activité. La plateforme de Barentin gère depuis le 1^{er} semestre 2016, la logistique, les fonctions administratives et accueille également les équipes de recherche et développement.

1.15. Plans d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'action et d'actions gratuites

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation des capitaux propres à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de ces plans, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Les attributions d'actions gratuites se font soit en allouant des actions propres détenues par la Société, la charge correspondante est alors portée au compte frais de personnel, soit par émission d'actions nouvelles. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital est compensée par un prélèvement sur la prime d'émission.

1.16. Recours à des estimations du management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

NOTE 2 - Faits marquants de la période

Sur l'exercice 2023, l'activité de la Société a été marquée par plusieurs événements majeurs dont certains concernent directement sa filiale Lucibel.le Paris, spécialisée dans la commercialisation de solutions cosmétiques utilisant la technologie LED.

- **Janvier 2023** : Livraison à Dior d'une première commande de 800 K€ dans le cadre du partenariat signé en juillet 2022.
- **Février 2023** : Démarrage opérationnel du partenariat avec Dior et lancement des versions professionnelles du masque de beauté OVE.
- **Mars 2023** : Présence de Lucibel.le Paris au Bon Marché Rive Gauche.

- **Avril 2023** : Augmentation de capital

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 15 juin 2022, aux termes de sa 9^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien de DPS Cette augmentation de capital a donné lieu à la création de 2.712.556 actions nouvelles, pour un montant total de 511 K€ de capital et 1 741 K€ de prime d'émission nette des frais y afférents.

- **Juin 2023** : Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Florence Richardson.
- **Septembre 2023** : Lucibel, reconnue comme le 2^{ème} déposant de brevets en Normandie dans la catégorie PME par l'INPI.
- **Novembre 2023** : présence de Lucibel.le Paris aux Galeries Lafayette Haussmann sur un corner de 25m² à l'espace Wellness.

Financements

Au cours de l'exercice, la Société a fait face à ses besoins de trésorerie grâce à l'augmentation de capital qu'elle a initiée au cours de l'année.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 3 - Chiffre d'affaires

La Société opère sur un seul secteur d'activité : le développement et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions d'éclairages et de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED.

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 5 408 K€ contre 5 644 K€ en 2022. La baisse du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par le recentrage de la société sur des solutions à plus forte valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Néanmoins, la baisse d'activité enregistrée sur les activités historiques de la Société est en grande partie compensée par la très forte progression des activités liée à sa filiale Lucibel.le Paris dont elle est le principal fournisseur.

Plus de 93% du chiffre d'affaires enregistré en 2023 ont été réalisés en France, ce qui confirme le recentrage depuis plusieurs années sur le territoire national. Les ventes réalisées à l'export sur l'exercice écoulé s'établissent à 366 K€.

NOTE 4 - Achats consommés

Ce poste se décompose comme suit :

En K€	2023	2022
Achats matières premières	1 729	2 582
Variation de stocks matières premières	6	(515)
Achats de marchandises	406	698
Variation de stocks de marchandises	227	354
Droits de douane sur achats de marchandises	20	49
Achats consommés	2 389	3 168

La Société achète des composants et matières premières pour pouvoir assurer son activité de production et d'assemblage et également des produits finis lorsqu'elle ne peut en assurer elle-même la production. Les achats de matières premières diminué de 16% entre les deux exercices, tandis que les achats de marchandises ont diminué de 40% par rapport à l'exercice 2022. Globalement, les achats consommés ont diminué de 25%, ce qui a un impact positif sur le taux de marge brute qui passe 43,9% en 2022 à 55,8% sur 2023.

Cette évolution s'explique essentiellement par le repositionnement de la Société vers des activités à plus forte valeur ajoutée, à la suite du plan de restructuration entrepris fin 2022.

NOTE 5 - Charges externes

Les « Charges externes » s'établissent, sur l'exercice écoulé, à 1 928 K€ contre 2 622 K€ en 2022, en baisse de plus de 26% et se décomposent ainsi :

En K€	2023	2022	Variation	
			En valeur	En %
Achats d'études	72	204	(132)	-65%
Fournitures non stockables et petits équipements	99	165	(67)	-40%
Redevances de crédit-bail	9	23	(14)	-61%
Locations mobilières	70	123	(52)	-43%
Locations immobilières	436	432	5	1%
Charges locatives / entretien des locaux	142	228	(86)	-38%
Entretien, réparation, maintenance	162	133	29	21%
Assurances	55	63	(7)	-12%
Personnel intérimaire ou détaché	32	37	(5)	-13%
Honoraires	432	437	(5)	-1%
Publicité, catalogues, expositions	28	42	(14)	-32%
Frais de Transport	196	440	(245)	-56%
Voyages et déplacements - Réceptions	71	131	(61)	-46%
Affranchissement / téléphone / internet	44	70	(25)	-37%
Services bancaires	37	51	(14)	-27%
Autres	40	43	(2)	-6%
Autres achats et charges externes	1 928	2 622	(694)	-26%

La majorité des charges externes a été réduite entre les deux exercices, traduisant les efforts de la Société pour mettre sa structure en adéquation avec son activité.

Des réductions très significatives notamment sur le poste « Transports » et « Fournitures non stockables et petits équipements » ont été enregistrées. La baisse de 56% des frais de transport entre les deux exercices s'explique par le retour à la normale des conditions de transport, tandis que la baisse du poste « Fournitures non stockables et petits équipements » s'explique essentiellement par les mesures d'économie mises en œuvre par l'entreprise afin de réduire sa consommation électrique sur son site de Barentin.

La baisse des dépenses de « Locations mobilières » et de « Voyages et déplacements » est à mettre en perspective avec la réduction des effectifs intervenue fin 2022.

La Société enregistre une hausse de 21% des dépenses liées à l'entretien et la maintenance de son site industriel de Barentin. Celles-ci ont été engagées pour répondre à des contraintes réglementaires et de mise en conformité du site.

Le poste « Honoraires et commissions » est resté quasiment stable entre les deux exercices. Le recours à de nouveaux prestataires pour des missions ponctuelles autour de la communication financière et des achats a été compensé par des baisses sur certaines dépenses : en particulier, les commissions versées aux apporteurs d'affaires ont représenté 106 K€ sur l'exercice 2023 contre 117 K€ sur 2022.

NOTE 6 - Effectifs et charges de personnel

6.1 Effectifs

Au 31 décembre 2023, l'effectif total s'élève à 32 contre 36 au 31 décembre 2022.

Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres (cadres dirigeants et autonomes)	16	19
Non cadres et agents de maîtrise	16	17
Total Effectif	32	36

6.2 Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les charges de personnel, y compris les rémunérations variables liées aux performances et les charges patronales, se sont élevées à 2 009 K€ contre 2 873 K€ en 2022. La baisse de 30% des frais de personnel entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023 s'explique par le plan de restructuration mis en œuvre par la Société au cours du 2nd semestre 2022.

Les indemnités de fin de carrière dues aux salariés n'ont pas fait l'objet d'une provision. L'engagement calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.) s'élève à 26 K€ au 31/12/2023.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation effectuée pour Lucibel sont les suivantes :

- Taux d'actualisation brut : 3,2%
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5%
- Charges sociales patronales : cadres 42,3%, techniciens et agents de maîtrise 34,6%, ouvriers et employés de 20%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective si celle-ci est plus favorable que le régime légal. La convention collective appliquée est celle du Commerce de gros ou du Négoce ameublement
- Départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de la retraite : 67 ans

NOTE 7 – Impôts et taxes

Le montant du poste « *Impôts et Taxes* » diminue de 13% à 55 K€ sur l'exercice 2023 contre 63 K€ sur 2022.

NOTE 8 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se répartissent comme suit :

En K€	2023	2022
Production stockée	(104)	372
Production immobilisée	408	319
Subventions d'exploitation	13	4
Transferts de charges d'exploitation	29	63
Autres produits	442	265
Autres produits d'exploitation	787	1 024

La production stockée diminue sensiblement entre les deux exercices : cette évolution s'explique par le fait que, fin 2022, la Société avait stocké la totalité de la commande DIOR, qu'elle devait initialement livrer fin 2022 et qui a finalement été livrée en janvier 2023.

La production immobilisée correspond à une partie des frais de personnel de recherche et développement portés par la Société. Elle augmente de 28% ce qui traduit les efforts de la Société en matière de recherche et développement.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 246 K€.

NOTE 9 – Autres charges d'exploitation

Le montant du poste « *Autres charges d'exploitation* » intègre notamment une provision de 40 K€ pour les jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 ainsi qu'une perte sur créances irrécouvrables de 201 K€ dont 185 K€ relatives à la filiale Lucibel Suisse, dont la liquidation a été prononcée en février 2023.

NOTE 10 - Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se ventilent de la façon suivante :

En K€	2023	2022
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	375	276
Dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	1 556	1 437
Dotations aux provisions pour risques et charges	63	37
Sous total dotations aux amortissements et aux provisions	1 994	1 750
Reprises sur provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	(1 670)	(731)
Reprise sur provisions pour risques et charges	(47)	(89)
Sous total reprises aux amortissements et aux provisions	(1 717)	(820)
Total net	277	929

Le poste « *Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles* » principalement constitué d'amortissements des frais de R&D, augmente de manière significative entre les deux exercices, hausse qui s'explique par l'augmentation des projets de R&D inscrits à l'actif du bilan et que la Société amortit en moyenne sur 3 ans à compter de leur date d'activation.

L'évolution des provisions sur actifs circulants s'explique par le fait qu'en 2022, la Société a décidé de cesser l'activité de Lorenz Light Technic et a donc enregistré des provisions sur les stocks issus de la transmission universelle de patrimoine de Lorenz. En 2023, la Société n'a pas enregistré de provisions additionnelles.

Par ailleurs, en 2023, la Société a repris, à hauteur de 185 K€, les provisions sur les créances de Lucibel Suisse, filiale liquidée en février 2023.

NOTE 11 - Résultat financier

En K€	2023	2022
Gains de change	-	-
Reprise de provisions	64	1
Produits des immobilisations financières	14	2 293
Autres produits financiers	0	-
Produits financiers	79	2 294
Pertes de change	-	-
Dotations financières aux provisions	(106)	(3)
Perte sur compte courant	(14)	-
Pertes sur créances liées à des participations	-	-
Intérêts et autres charges financières	(78)	(51)
Charges financières	(198)	(54)
Résultat financier	(120)	2 240

En 2022, le poste « *Produits des immobilisations financières* » correspondait à la remontée de dividendes de 2 290 K€ de Procédés Hallier.

Les dotations financières aux provisions incluent notamment une provision pour dépréciation des titres de Lucibel.le Paris à hauteur de 100 K€.

La perte sur compte courant enregistrée en 2023 correspond à l'abandon de créances de Lucibel Suisse, lequel est compensé par la reprise de provisions qui avaient été constituées.

Les intérêts et autres charges financières comprennent des intérêts sur comptes courants pour 25 K€, des intérêts d'emprunts à hauteur de 25 K€ et des charges d'intérêts sur le compte d'affacturage pour 28 K€.

NOTE 12 - Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et/ou dont la survenance est rare.

En K€	2023	2022
Produit/(Perte) sur cession	5	597
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(1)	(19)
Charges exceptionnelles	(1 053)	(344)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	45	203
Produits exceptionnels	7	2
(Dot.) / Rep. provisions	935	(84)
Total	(62)	355

Sur l'exercice 2023, la perte exceptionnelle de 62 K€ intègre notamment les éléments suivants :

- une perte de 902 K€ correspondant à la valeur nette comptable des titres de Lucibel Suisse, société liquidée, totalement compensée par la reprise de provisions associée ;
- des charges exceptionnelles liées à des dossiers contentieux à hauteur de 131 K€ ;
- des dotations aux provisions exceptionnelles à hauteur de 134 K€ dont une partie a été compensée par des reprises sur certains dossiers contentieux (impact net positif sur le résultat de 50 K€) ;
- des produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour 45 K€ ;
- à l'abandon de projets de R&D qui avaient été inscrits à l'actif et qui ont finalement été abandonnés en raison de choix techniques ou commerciaux rendant leurs perspectives de mise sur le marché peu probables (20 K€).

NOTE 13 - Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

En K€	2023	2022
Impôts sur les sociétés	244	223
Crédits d'impôt	17	40
Impôts sur les bénéficiaires	262	263

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023 par la Société. A cette date, la Société dispose de déficits fiscaux cumulés de 49 180 K€ dont 34 289 K€ dans le cadre du régime d'intégration fiscale. Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment ; cependant, le montant du déficit pouvant être déduit d'un bénéfice ultérieur est plafonné à un montant de 1 M€ par année, auquel s'ajoute, le cas échéant, 50 % de la fraction du bénéfice excédant 1 M€.

La Société a comptabilisé en 2023 en produits d'impôts l'économie d'impôt générée par sa filiale Procédés Hallier dans le cadre de l'intégration fiscale pour 244 K€ et un Crédit Impôt Recherche (CIR) de 101 K€. Elle a par ailleurs décidé de passer en perte :

- les soldes de CIR des exercices antérieurs (impact net de 75 K€), retenus par l'administration fiscale qui contestait la nature de certaines dépenses déclarées ;
- le montant du crédit impôt innovation de 2020 (impact de 9 K€) , la Société n'étant pas, sur cet exercice, éligible au Crédit Impôt Innovation (CII).

Compte tenu de ces éléments, le montant de l'impôt sur l'exercice 2023 est un crédit de 262 K€.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 14 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions nettes de la période s'élèvent à 893 K€. Elles correspondent aux frais de développement engagés par la Société pour la conception de nouveaux produits LED et procédés associés. Le montant des sorties et reclassements correspond au montant des immobilisations en cours qui ont été transférées dans le compte d'immobilisations sur l'exercice.

En K€	Brevets, Frais de recherche et développement	Licences et logiciels	Fonds de commerce et autres immo. Incorporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2022	3 193	367	311	3 870
Acquisitions	893			893
Sorties/reclassements	(1 613)	(28)		(1 640)
Valeur Brute au 31 décembre 2023	2 473	339	311	3 123
Amortissements au 31 décembre 2022	(2 418)	(362)	(1)	(2 781)
Dotations	(306)	(3)		(309)
Reprises	1 279	28		1 306
Amortissements au 31 décembre 2022	(1 445)	(338)	(1)	(1 784)
Valeur nette au 31 décembre 2022	775	5	310	1 089
Valeur nette au 31 décembre 2023	1 028	1	310	1 339

Dans les immobilisations incorporelles figure le fonds de commerce de la société Confidance rachetée en 2018 et qui a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine en 2019. La durée de cet actif étant illimitée, la Société a procédé à un test de dépréciation qui a conduit à ne pas constater de dépréciation de cet actif.

NOTE 15 - Immobilisations corporelles

En K€	Terrain	Mat Outillage industriel et mat labo	Installations générales et agencements	Matériel de manutention	Matériel informatique	Mobilier de bureau	Immo. corp. en cours	Total
Valeur Brute au 31 déc. 2022	0	495	220	63	185	69	5	1 037
Acquisitions		16	21				13	49
Sorties / reclassements		(14)	(24)		(93)		(18)	(150)
Valeur Brute au 31 déc. 2023	0	497	216	63	92	69	0	937
Amortissements au 31 déc. 2022	-	(410)	(137)	(59)	(168)	(64)	-	(838)
Dotations		(28)	(22)	(1)	(11)	(4)		(65)
Reprises		14	23		91			128
Amortissements au 31 déc. 2023	-	(425)	(136)	(60)	(88)	(67)	-	(776)
Valeur nette au 31 déc. 2022	0	85	83	3	17	6	5	199
Valeur nette au 31 déc. 2023	0	72	80	2	5	2	0	161

NOTE 16 - Immobilisations financières

En K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2022	13 562	4 107	153	17 823
Acquisitions			7	7
Sorties	(902)	(10)	(0)	(912)
Valeur Brute au 31 décembre 2023	12 661	4 098	159	16 918
Dépréciations au 31 décembre 2022	(6 929)	(4 107)	(4)	(11 040)
Dotations	(100)			(100)
Reprises	902	10		911
Dépréciations au 31 décembre 2023	(6 127)	(4 098)	(4)	(10 229)
Valeur nette au 31 décembre 2022	6 633	-	149	6 782
Valeur nette au 31 décembre 2023	6 533	-	156	6 689

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des titres de participation s'établit à 6 533 K€ et la valeur nette des créances rattachées à des participations est nulle.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de ses filiales, la Société peut être amenée, le cas échéant, à émettre des lettres de confort l'engageant à garantir la continuité d'exploitation de ces structures dans le cas d'une insuffisance de fonds propres à la clôture résultant notamment des pertes enregistrées sur l'exercice.

Au 31 décembre 2023, le poste « *Autres immobilisations financières* » comprend des dépôts et cautionnements dont la valeur s'établit à 123 K€ et des prêts dans le cadre de l'obligation des employeurs à l'effort de construction à hauteur de 36 K€. Les dépôts et cautionnements ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 4 K€.

NOTE 17 - Stocks et en-cours

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	3 529	3 866
Dépréciations cumulées.	(1 507)	(1 433)
Valeur nette	2 022	2 433

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2023 s'établit à 2 022 K€ contre 2 433 K€ au 31 décembre 2022. Le stock comprend à la fois la valeur nette des produits et solutions LED destinés à la commercialisation et la valeur nette des composants utilisés par la Société dans le cadre de son activité de production et d'assemblage.

La baisse de la valeur des stocks est en partie liée à des efforts de rationalisation des achats et à la mise au rebut de certaines références obsolètes.

NOTE 18 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute	2 291	2 867
Dépréciations cumulées.	(2 137)	(2 325)
Valeur nette	154	542

En valeur nette, le montant des « *Créances clients et comptes rattachés* » comptabilisé fin 2023 a diminué de façon significative par rapport à la situation au 31 décembre 2022.

Le montant des dépréciations des créances commerciales diminue entre les deux exercices, à 2 137 K€ à fin 2023 contre 2 325 K€ fin 2022. Cette évolution s'explique par la reprise de provisions enregistrées sur les créances de la filiale Lucibel Suisse pour un montant de 184 K€, opération effectuée dans le cadre de la liquidation de cette filiale. La majeure partie des dépréciations concerne des créances intragroupes.

Par ailleurs, pour les créances domestiques, il convient de rappeler que la Société s'appuie sur un contrat d'affacturage de type « confidentiel ». Au 31 décembre 2023, le montant des créances cédées au factor et non recouvrées s'élève à 534 K€ contre 797 K€ à fin décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, la valeur brute des créances libellées en devises étrangères est non significative.

NOTE 19 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Personnel et organismes sociaux.	7	10
Etat –Crédit de TVA.	-	
Etat – TVA	208	126
Etat - Impôt société - Crédit d'impôts	458	457
Fournisseurs débiteurs Groupe	-	-
Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage	61	72
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	5	8
Débiteurs divers	204	561
Comptes courants Groupe	3 094	2 124
Dépréciations cumulées.	(216)	(215)
Total autres créances	3 822	3 143

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 458 K€ au 31 décembre 2023 correspond/

- pour le groupe d'intégration fiscale aux créances de crédit impôt recherche (CIR) des exercices 2020 (130 K€), 2021 (97 K€), 2022 (61 K€) et 2023 (101 K€) ;
- aux plafonnements de la contribution des entreprises territoriales de 2022 (37 K€) et 2023 (32 K€).

Le poste « *Débiteurs divers* » inclut notamment les comptes fournisseurs présentant des soldes débiteurs engendrés par le paiement de factures proforma.

Le poste « *Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage* » représente le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions (61 K€).

NOTE 20 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues en banque sont quasi exclusivement libellées en euros.

Au 31 décembre 2023, la Société ne dispose pas de comptes à terme.

NOTE 21 - Capitaux propres

21.1. Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 3 766 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 20 007 374 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2023, 6,2 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2023, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

21.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE » ou « bons »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action ;
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution ;
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution ;
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Suivant les attributions, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2022, 12 programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2019 à 2022 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 3 254 000 BSPCE ont été attribués, 550 000 ont été annulés du fait du départ des bénéficiaires ou de la non-réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2023, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 955 000 BSPCE dont 10 000 ont été annulés du fait du départ d'un salarié. Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2021	1 624 000	0,99
Attribués	1 584 000	0,79
Exercés		
Annulés	(386 000)	1,35
Solde au 31 décembre 2022	2 822 000	0,83
Attribués	955 000	0,74
Exercés		
Annulés	(128 000)	1,27
Solde au 31 décembre 2023	3 649 000	0,79

Au 31 décembre 2023, 1 639 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,78 € à 1 € suivant les attributions.

21.3. Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

21.4. Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

Afin de fidéliser certains managers, la Société a décidé de mettre en place des programmes d'attribution d'actions gratuites. Plusieurs plans successifs ont été mis en place dont certains sont encore en vigueur.

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 et qui ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 189 100 AGA ont été définitivement acquise en mars 2023 ;
- 25 250 attribuées en décembre 2021 et qui ont été définitivement acquises en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 496 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022. 22 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition et 161 900 AGA ont été définitivement acquises en juillet 2023 ;
- 312 000 attribuées en décembre 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2024. 20 000 AGA de ce programme ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition ;
- 84 000 attribuées en juillet 2023, en cours d'acquisition jusqu'en janvier 2025.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2021	385 577
Attribuées	496 400
Acquises	(72 427)
Annulées	(114 300)
Solde au 31 décembre 2022	695 250
Attribuées	84 000
Acquises	(376 250)
Annulées	(27 000)
Solde au 31 décembre 2023	376 000

NOTE 22 - Autres fonds propres

Au 31 décembre 2023, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin. L'échéancier de remboursement est présenté ci-après :

En K€	Montant initial	Taux d'intérêt effectif	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
Avance Région Normandie	1 750	0%	285	143	0	429

NOTE 23 - Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Provision pour risque produit	131	37		(46)	122
Autres provisions pour risques	428	77		(134)	371
Total provisions	560	114	-	(180)	493
En exploitation	146	37		(47)	136
En financier	50			(50)	-
En exceptionnel	364	77		(83)	357

La provision pour garantie produits couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par la Société durant la période de garantie (comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse de la nature et de la criticité des défauts identifiés et d'une estimation du coût des actions correctives à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour risques correspondent à la meilleure estimation du management des risques de sortie d'actif pour la Société, prenant en compte l'information disponible à la date d'arrêt des comptes. Les coûts réels auxquels la Société pourrait faire face pourraient différer de ces estimations. Ces provisions portent sur des litiges clients et sur un dossier prud'hommal.

NOTE 24 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2023, les caractéristiques des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, hors découverts bancaires, sont les suivantes :

Libellé	Durée	Montant initial	Début	Fin	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
COFACE	Assurance export	74	janv.-14	mars-20	73			73
CIC	60 mois + 6 mois de report (*)	570	oct.-18	avr.-24	38			38
CIC PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	500	juin-20	mai-26	125	179		304
Caisse d'épargne PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	501	juin-20	mai-26	125	179		305
Banque Populaire d'Alsace PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	500	juil.-21	juil.-27	124	325		450
Crédit Agricole PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	648	déc.-21	déc.-22	161	487		648
Banque Populaire d'Alsace (***)	60 mois + 6 mois de report (*)	700	déc.-19	mai-25	142	59		201
Banque Populaire d'Alsace (***) PGE(**)	Différé de 2 ans + 4 ans	602	juil.-20	juil.-26	150	240		390
Banque Populaire d'Alsace (***) PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	371	mars-21	mars-27	92	210		302
Intérêts courus					1			1
TOTAL		4 466			1 031	1 680	0	2 712

(*) report accordé par la banque dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 /

(**) Prêt Garanti par l'Etat

(***) initialement souscrit par Lorenz Light Technic

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CM-CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2023, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2023 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2023, soit 38 K€, malgré le bris de covenant.

NOTE 25 – Emprunts et dettes financières diverses

Dans ce poste du bilan, figure notamment le montant des dettes de la Société vis-à-vis de ces filiales ainsi que les dépôts et cautionnements reçus. A fin décembre 2023, il s'élève à 3 368 K€ contre 2 610 K€ au 31 décembre 2022.

NOTE 26 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs, quasiment stables entre les deux exercices ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs.	1 675	1 587
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	199	432
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 874	2 019

NOTE 27 - Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Dettes sociales	460	611
Dettes fiscales	74	88
Dettes fiscales et sociales	534	699

Le poste « *Dettes sociales* » intègre les provisions pour congés payés et pour rémunérations variables liées à l'activité 2023 à régler par la Société au cours du 1^{er} semestre 2024.

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA et au prélèvement à la source à reverser en janvier 2024.

NOTE 28 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Clients créditeurs	96	169
Créditeurs divers	3	234
Produits constatés d'avance	1 353	1 564
Autres dettes	1 453	1 967

Le poste « *Clients créditeurs* » comprend notamment les remises de fin d'année octroyées aux clients distributeurs de la Société, des acomptes et des avoirs à établir.

Le poste « *Créditeurs divers* » inclut principalement le compte courant de Lucibelle Paris.

Enfin, le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente. La plus-value reconnue au titre de 2023 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en Produits d'exploitation tandis que la plus-value résiduelle de 1 296 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 29 - Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2023, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2022. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

29.1 Engagements de location

Dans le cadre de la cession d'une partie de son site industriel de Barentin, la Société a pris un engagement ferme de location de 10 ans au travers d'un bail ayant pris effet le 8 avril 2019. Le loyer annuel pour les 2 premières années s'élève à 340 K€ HT, puis à 395 K€ HT pour les 8 années suivantes (hors réévaluation du montant prévue au bail). Une franchise de loyer de 3 mois a été accordée pour la 2^{ème} année.

Au 31 décembre 2023, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 2 329 K€.

Courant 2023, la Société a résilié le bail des bureaux qu'elle louait à Lorient. Elle n'a donc plus d'engagement de loyer au titre de ce bail.

Enfin, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 60 mois. Les redevances versées en 2023 par la Société dans le cadre de ses contrats se sont établies à 93 K€, y compris les loyers des véhicules refacturés aux autres entités du Groupe.

29.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 24. Par ailleurs, pour cet emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31 décembre 2023, il reste 38 K€ à rembourser sur cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence et dont le montant initial était de 570 K€.

Dans le cadre d'un emprunt mis en place avec la Banque Populaire d'Alsace initialement au profit de Lorenz Light Technic, la Société avait nanti le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic. Cette filiale ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine, la société Lucibel a accordé à la Banque Populaire d'Alsace le nantissement de son fonds de commerce à hauteur du capital restant dû au moment du transfert de l'emprunt, soit 260 K€. Au 31 décembre 2023, il reste 201 K€ à rembourser sur cet emprunt.

29.3 Engagement pris pour des crédits baux

Au cours de l'exercice 2023, la Société a mis fin au contrat de crédit-bail portant sur un véhicule qu'elle avait récupéré de l'opération de transmission universelle de patrimoine de Lorenz Light Technic. Au 31 décembre 2023, elle n'a donc plus d'engagement au titre de ce contrat de crédit-bail.

29.4 Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés. La société Citéclair ayant été liquidée, cet engagement n'a plus cours.

29.5 Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 562 K€. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair rembourse progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif généré sur le semestre courant. La société Citéclair ayant été liquidée, cet engagement n'a plus cours.

29.6 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, la Société bénéficie au 31 décembre 2023 d'une garantie représentant 90% du montant restant dû soit un total de 2 159 K€.

29.7 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire

La Société a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 25 K€ convertis à la date de clôture. Cette garantie a été levée au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements donnés ou reçus significatifs.

NOTE 30 - Evènements postérieurs à la clôture

Le 24 avril 2024, le Groupe a annoncé la mise en œuvre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) selon les modalités précisées dans la note « Financement et continuité d'exploitation » figurant dans le chapitre Généralités de l'annexe. Chaque action détenue donne droit à un DPS, 4 DPS permettant de souscrire une action nouvelle au prix de 0,43 €. Si la totalité des droits de souscriptions sont exercés, cela conduirait la Société à créer 5 001 843 actions nouvelles et permettrait d'encaisser un produit brut de 2,15 M€. L'opération a été garantie à hauteur de 1,5 M€ par un actionnaire détenant environ 5% du capital et à hauteur de 100 K€ par un investisseur. Cette opération, dont les résultats seront connus le 21 mai avec une mise à disposition des fonds le 24 mai 2024, vise à renforcer les fonds propres de la Société et à faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2024. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,6 M€ sur l'exercice 2024.

NOTE 31 - Transactions avec les parties liées

31.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunération et avantages assimilés alloués au Président du conseil d'administration n'ont pas l'objet de modification sur l'exercice 2023 et ont été maintenus dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2022.

Une somme de 40 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux administrateurs indépendants du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2024 validant les comptes 2023.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 275 K€ en 2023 contre 273 K€ en 2022.

Au cours de l'exercice, 525 000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au prix d'exercice de 0,74 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

31.2 Informations concernant les parties liées et entreprises liées

Le tableau ci-dessous ne présente que les transactions résultant d'une convention règlementée, les autres transactions avec les parties liées ayant été conclues aux conditions normales de marché.

31/12/2023 - En K€, net	Société actionnaire (Etoile Finance)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Charges imputées sur la prime d'émission	(120)

NOTE 32 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société pris en charge au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 62 K€ au titre de leur mission.

NOTE 33 - Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

33.1 Créances

31/12/2023 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	4 098	4 098	
Prêts	36		36
Autres immobilisations financières	123		123
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 173	2 173	
Autres créances clients	594	594	
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5	5	
Etat et autres collectivités publiques	659	400	259
Groupe et associés	3 094	3 094	
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	5	5	
Débiteurs divers	204	204	
Charges constatées d'avance	179	179	
TOTAUX	11 173	10 755	418

33.2 Dettes

31/12/2023 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 712	1 031	1 680	
Avances conditionnées	429	285	143	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 874	1 874		
Personnel et comptes rattachés	271	271		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	192	192		
Etat et autres collectivités publiques	74	74		
Groupe et associés	3 324	3 324		
Autres dettes	37	37		
Produits constatés d'avance	1 353	246	1 108	
TOTAUX	10 266	7 335	2 931	-

NOTE 34 - Tableau des filiales et participations

	Capital (en devises locales)	Capitaux propres (i)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances (ii) consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1 – Filiales (Plus de 50% du capital détenu)											
Diligent Factory (Chine)	KRMB 4 503	17	100%	500	-		-			-	Chiffres de l'exercice 2018 Société en sommeil
Cordel	K€ 120	(4 420)	100%	4 205	-		-				Chiffres de l'exercice 2019 Société en cours de liquidation
Lucibel Asia (Chine HK)	KHKS			50							Chiffres de l'exercice 2017 Société en sommeil
Procédés Hallier	K€ 18	1 447	100%	6 533	6 533	(1 110)	-	2 891	744		Chiffres de l'exercice 2023
Lucibel Africa	KMAD 1 000	(286)	80%	73	-	11	-	3	(33)		Chiffres de l'exercice 2021 Société en cours de liquidation
Lucibelle Paris	K€ 100	(586)	100%	1 018	-	725	-	2 233	(125)		Chiffres de l'exercice 2023
2 – Participations (10% à 50% du capital détenu)											
SLMS	K€ 500	(386)	49,8%	249	-	117	-	0	(18)		Chiffres de l'exercice 2023 Au 31 décembre 2023 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ XX
Lucibel Middle East	KAED 100	(1 588)	40%	8	-	29	-	296	13		Chiffres de l'exercice 2021

(i) Y compris résultat de l'exercice / (ii) Y compris le cas échéant, les comptes courants et débiteurs divers

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

01

**RAPPORT SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS 2023**

02

**RAPPORT SUR LES COMPTES
ANNUELS 2023**

03

**RAPPORT SPÉCIAL SUR LES
CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**



LUCIBEL

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

LUCIBEL

société anonyme
101 Allée des Vergers
76360 BARENTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société LUCIBEL

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LUCIBEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Le paragraphe « Financement et continuité d'exploitation » de la note 1 de l'annexe ainsi que la note n°34 « Evènements postérieurs à la clôture » des comptes consolidés précisent les éléments qui ont été pris en considération par la société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments qui nous ont été communiqués à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, à apprécier que l'annexe donne une information appropriée.

Votre groupe estime la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée selon les modalités décrites dans les paragraphes « Jugement et recours à des estimations », « Regroupements d'entreprises » et « Immobilisations incorporelles » de la note 1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de détermination de la valeur recouvrable de ces actifs ainsi que les hypothèses et estimations retenues, et l'information fournie dans les notes 17 et 18 de l'annexe des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Le 30 avril 2024 à Neuilly-Sur-Seine

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

Signé par

Christophe BONTE

35306130363134332d3661316...

Christophe Bonte

LUCIBEL

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

LUCIBEL

société anonyme
101 Allée des Vergers
76360 BARENTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société LUCIBEL

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUCIBEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe « Financement et continuité d'exploitation » de la note « Généralités » ainsi que la note n°30 « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels précisent les éléments qui ont été pris en considération par la société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments qui nous ont été communiqués à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées figurent dans le paragraphe 1.4 de la note 1 de l'annexe des comptes annuels et l'application qui en résulte est détaillée dans la note 16 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches et les hypothèses retenues par la société au regard notamment des décisions prises par la direction et de ses plans d'actions et à réaliser des tests sur les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture tel que prévu par cet article.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 30 avril 2024 à Neuilly-Sur-Seine

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

Signé par

A stylized, handwritten signature in black ink that reads "Christophe BONTE". The signature is enclosed within a thin, light blue rectangular border that is open on the right side.

38643033396636312d3135643...

Christophe Bonte



LUCIBEL

Rapport spécial du Commissaire aux
Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

LUCIBEL

société anonyme
101 allée des Vergers
76360 BARENTIN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale de la société LUCIBEL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de de l'article L.225-38 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Etoile Finance

Mandataire concerné :

Monsieur Frédéric Granotier, Président Directeur Général de LUCIBEL SA et Gérant d'Etoile Finance.

Nature et objet :

Fourniture de prestations d'accompagnement dans la recherche de nouveaux investisseurs aux fins d'une levée de fonds en avril 2023, par la société Etoile Finance, société détenant 5,7% du capital de la Société au 31 décembre 2023.

Modalités

Lors de sa séance du 23 janvier 2023, le Conseil d'administration a mandaté la société Etoile Finance, qui possède une expertise en levée de fonds, pour la recherche de nouveaux investisseurs dans le cadre de l'augmentation de capital que la Société envisageait de mener.

Etoile Finance est parvenue à réunir 3 investisseurs qui ont permis de mener l'opération à son terme. Les modalités de rémunération de cette mission prévoyaient le versement d'une rémunération correspondant à 5% du montant de l'augmentation de capital, plafonnée à 120.000 € (cent vingt mille euros) hors taxes.

Dans le cadre de cette mission, le montant total hors taxes des prestations de la société Etoile Finance imputé sur la prime d'émission sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 120 000 € hors taxes.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Schneider Lucibel Managed Services (« SLMS »)

Mandataire concerné :

Frédéric Granotier, Président du Conseil d'administration de LUCIBEL SA et membre du Conseil d'administration de SLMS.

Nature et objet :

Convention d'avance en compte courant.

Réexamen en application de l'article L.225-40-1 du code de commerce :

Votre Conseil d'Administration, réuni en date du 05 avril 2024 a constaté la poursuite d'une convention d'avance en compte courant avec la société SLMS, filiale à 49,8% de la Société, dont l'objet est l'avance par la Société au profit de SLMS d'un montant de cent mille euros (100 000 €), le versement étant intervenu au premier trimestre 2017.

L'avance consentie étant productive d'un intérêt annuel calculé suivant le taux moyen mensuel de l'EURIBOR 3 mois, tel que publié par la Fédération Bancaire Européenne, augmenté d'une marge de 2%.

Dans le cadre de cette convention, le montant total hors taxes facturé par la Société à SLMS sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevé à 5 998,62 €. Le montant de l'avance SLMS au 31/12/2023 dans les comptes de la Société s'élève à 116 704,76 € HT.

Le 30 avril 2024, à Neuilly-Sur-Seine

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International

Christophe Bonte